



Procès-verbal de la séance du conseil municipal du vendredi 8 avril 2016 à 18h00

M. le Maire

Nous allons débiter cette séance de conseil municipal en grande partie dédiée au budget primitif pour l'année 2016. Je propose Margaret Girard comme secrétaire de cette assemblée, merci de bien vouloir procéder à l'appel.

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 4 mars 2016.

Adopté à l'unanimité

N° 1 – FINANCES

Budget primitif 2016 : budget général

Mme Ithurria, adjoint, expose :

Le projet de budget primitif 2016 de la commune porte sur un montant global de **33.901.405,60 €** et traduit les orientations budgétaires débattues en séance du conseil municipal du 4 mars 2016.

Le projet de budget 2016 est présenté en annexe et se répartit de la façon suivante :

Section d'Investissement

	Résultat 2015 reporté	Reste à réaliser 2015	Propositions nouvelles	Total
Dépenses		1.835.723,98	7.564.293,00	9.400.016,98
Recettes	2.240.853,96	630.000,00	6.529.163,02	9.400.016,98

Section de Fonctionnement

	Résultat 2015 reporté		Propositions nouvelles	Total
Dépenses			24.501.388,62	24.501.388,62
Recettes	890.675,62		23.610.713,00	24.501.388,62

Il est proposé au conseil municipal :

- de voter le budget primitif 2016 (budget général) :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres «opérations d'équipement».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 29 mars 2016,

- vote le budget primitif 2016 (budget général) :

- **au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement

Adopté par 27 voix

6 contre (Mme Debarbieux, M. Lafitte, Mme Horchani, M. Etcheverry-Ainchart, Mme Marsaguet, M. Vanderplancke)

Recettes de fonctionnement

Adopté par 27 voix

6 contre (Mme Debarbieux, M. Lafitte, Mme Horchani, M. Etcheverry-Ainchart, Mme Marsaguet, M. Vanderplancke)

- **au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres «opérations d'équipement» :**

Dépenses d'investissement

Adopté par 27 voix

6 contre (Mme Debarbieux, M. Lafitte, Mme Horchani, M. Etcheverry-Ainchart, Mme Marsaguet, M. Vanderplancke)

Recettes d'investissement

Adopté par 27 voix

6 contre (Mme Debarbieux, M. Lafitte, Mme Horchani, M. Etcheverry-Ainchart, Mme Marsaguet, M. Vanderplancke)

Commentaires

M. le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le projet de budget primitif 2016 qui vous est présenté ce soir s'inscrit dans le prolongement du débat sur les orientations budgétaires que nous avons tenu le 4 mars dernier. Il en reprend bien entendu les principaux éléments et axes directeurs.

Avant de laisser la parole à Nicole Ithurria, adjointe en charge des finances, je souhaite rapidement revenir sur les points marquants de ce document et, plus largement, de l'exercice budgétaire 2016.

Comme je vous le disais le mois dernier, le «faire mieux avec moins» est devenu au fil des ans un mode de gestion pour l'ensemble des collectivités.

Les compétences confiées par l'Etat sont toujours à la charge de nos communes, toujours plus contraignantes, toujours plus normées. Mais les dotations qui correspondent aux moyens de prise en charge, quant à elles, régressent.

C'est donc sans aucune surprise que l'Etat poursuit son désengagement financier en 2016 vis-à-vis des collectivités locales.

La politique de dévitalisation – on peut l'appeler ainsi - menée par le gouvernement se traduit cette année, pour Saint-Jean-de-Luz, par une baisse de dotation supplémentaire de 480.000 €. En l'espace de quatre exercices, l'Etat nous a donc retiré 1.300.000 €, soit près de 40 % de sa dotation globale de fonctionnement. Bien sûr, nous y reviendrons dans quelques minutes.

Comme je vous l'annonçais également lors de notre débat d'orientation budgétaire du mois de mars, ce recul de l'Etat nous place aujourd'hui dans une configuration budgétaire tout à fait inédite : en effet, pour la première fois, nous soumettons au vote un budget en baisse par rapport à celui de l'année précédente.

Certes, cette baisse est faible. Mais elle ne remet en cause aucun équilibre communal.

Le rendez-vous essentiel reste celui du compte administratif.

Mais l'ensemble de nos engagements est respecté : nous allons le voir ce soir.

Pour autant, cette baisse qui nous est imposée n'est pas satisfaisante. Saint-Jean-de-Luz n'est pas un cas isolé, loin de là, et ce recul illustre bien la gravité de la crise dans laquelle notre pays se trouve aujourd'hui.

C'est donc dans un environnement dégradé que nous devons aujourd'hui faire face à quatre grands enjeux budgétaires :

- Premièrement, bien entendu, c'est **maîtriser la pression fiscale** sur les ménages luziens. Il n'y aura donc pas d'augmentation de la fiscalité en 2016 : les taux communaux resteront stables.
- Deuxièmement, c'est **échapper à l'effet ciseaux** en maîtrisant à la fois la croissance des dépenses et la baisse conjoncturelle des recettes.

- Avec une stabilisation exceptionnelle des charges de personnel : 0 % d'évolution en 2016 sur ce principal poste de dépenses – je vous rappelle que c'est environ 50 % du budget de fonctionnement - et ce, c'est essentiel, sans nuire à la qualité du service public de proximité.
- Avec une baisse dans la durée des charges à caractère général (le fameux «train de vie» de la commune) : - 15 % depuis 2008, ce poste a baissé de 870.000 € par rapport au début de la crise. Voilà, dans la durée, le prix de l'effort.
- Avec le maintien en 2016 du montant des subventions aux associations. En période de crise particulièrement, le soutien de la commune est un message fort adressé aux acteurs locaux.

- **Le troisième enjeu, c'est le maintien de la dynamique d'investissement** sur notre territoire.

En 2016, ce sont près de 6 millions d'euros programmés avec une priorité : les investissements de proximité afin de valoriser le cadre de vie et le patrimoine des Luziens.

- C'est enfin **une dette communale maîtrisée qui, cette année encore, poursuit sa baisse**.

Nous proposons donc un budget 2016 qui s'inscrit dans un contexte difficile – personne ne peut le nier - mais qui reste avant tout un budget dynamique, au service d'un projet, d'une vision de la ville, et bien entendu au service des Luziens.

Il est hors de question pour nous de nous dérober face aux difficultés : malgré les écueils nous tiendrons cette année encore notre cap.

Je laisse la parole à Nicole Ithurria qui va vous présenter ce budget dans le détail.

Mme Ithurria

I - L'essentiel du budget 2016

- Un montant total de **33 901 405,60 €**
 - **Section de fonctionnement 24 501 389 €**
 - **Section d'investissement 9 400 017 €**
- Les recettes de fonctionnement
 - **Les recettes réelles de fonctionnement en diminution de – 0,50 %**
 - **Une diminution de la DGF de – 17,29 %**
- La poursuite de la politique de maîtrise des dépenses
 - **Hausse limitée des charges à caractère général de 0,44 %**
 - **Maintien des charges de personnel.**
- Pas d'augmentation de la fiscalité
 - **Des taux qui restent stables et faibles**
 - **une politique d'abattements volontariste**
- Une politique d'investissements soutenue :
 - **3 282 200 € en faveur de l'amélioration du cadre de vie**
 - **2 240 600 € en faveur des équipements**
 - **380 000 € en faveur des participations et subventions d'équipement**
- Des choix et des orientations tenant compte d'une dette maîtrisée.

II –Des dépenses en baisse tout en conservant un haut niveau de qualité de service public

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

21 612 939€ de dépenses réelles / 23 315 355€ de recettes réelles
soit un résultat positif de 1 702 416€

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	BP 2016	Chapitre	BP 2016
Charges à caractère général	4 678 065	Atténuation de charges	154 000
Charges de personnel	11 118 000	Produits des services	863 100
Atténuation de produits	533 500	Impôts et taxes	18 513 739
Autres charges gestion	4 463 374	Dotations et participations	2 936 050
Charges financières	640 000	Autres produits gestion	485 341
Charges exceptionnelles	150 000	Produits financiers	1 531
Dépenses imprévues	30 000	Produits exceptionnels	361 594
Total des dépenses réelles	21 612 939	Total des recettes réelles	23 315 355
Virement à la sect. d'invests.	688 449,62	Excédent reporté Fonct.n-1	890 675,62
Ordre entre sections	2 200 000	Ordre entre sections	295 358
TOTAUX	24 501 388,62	TOTAUX	24 501 388,62

6

Des dépenses réelles de fonctionnement en baisse : - 0,82%

- **Des charges à caractère général en hausse de 0,44 % à 4 678 065€ (4 657 474 € au BP 2015 soit 20 591€ en plus), en raison :**

- de la location des vestiaires modulaires pour la plaine de Chantaco suite au sinistre : 56 861€.

- **Pas d'augmentation des dépenses de personnel.**

- **D'autres charges de gestion courante stables dont :**

- ✓ **2 814 906€** de subventions aux associations (dont 50,80% pour le CCAS et le Centre Social Sagardian)

- ✓ **643 638€** de participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours

7

Subventions communales versées aux associations par secteur

Maintenance des subventions avec un montant total de 2 814 906 € (2 817 289€ en 2015)

Sports et vie associative	3 13 078€
Culture, patrimoine, traditions et langue basque	336 890€
Sportives scolaires	6 329 €
Travaux, développement durable, accessibilité, mer et littoral	15 250€
Actions sociales, santé, famille et personnes âgées	1 327 996€
Petite enfance, jeunesse et éducation	88 928€
Commerce - artisanat et animations de la ville	688 950€
Urbanisme, habitat et stratégie urbaine	2 985 €
Développement durable	1 500 €
Finances, administration générale et ressources humaines	33 000€
TOTAL	2 814 906 €

8

Des recettes réelles de fonctionnement qui diminuent à - 0,50%

Il s'agit principalement :

▪ **Les impôts locaux : 9 684 009€**

Y compris la majoration de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires

▪ **L'attribution de compensation de la Taxe professionnelle :**

3 977 720€ versée par la Communauté d'Agglomération

▪ **Les dotations et participations : 2 936 050€ dont :**

La dotation globale de fonctionnement (DGF) prévue à 2 200 000€ (- 460 000€ par rapport à 2015) :

* 2 659 238€ en 2015, 3 138 630€ en 2014, 3 320 856€ en 2013, 3 487 332 € en 2012

soit une baisse cumulée de 1 287 332€ en 5 ans

▪ **Des recettes internes évaluées avec réalisme à 3 180 000€**

- Droits de mutation : 1 330 000€

Rappel CA 2013 : 1 215 264 €, CA 2014 : 1 257 500€ et CA 2015 : 1 328 986,01€.

- Droits de stationnement : 1 330 000€ (extension de zones prévues)

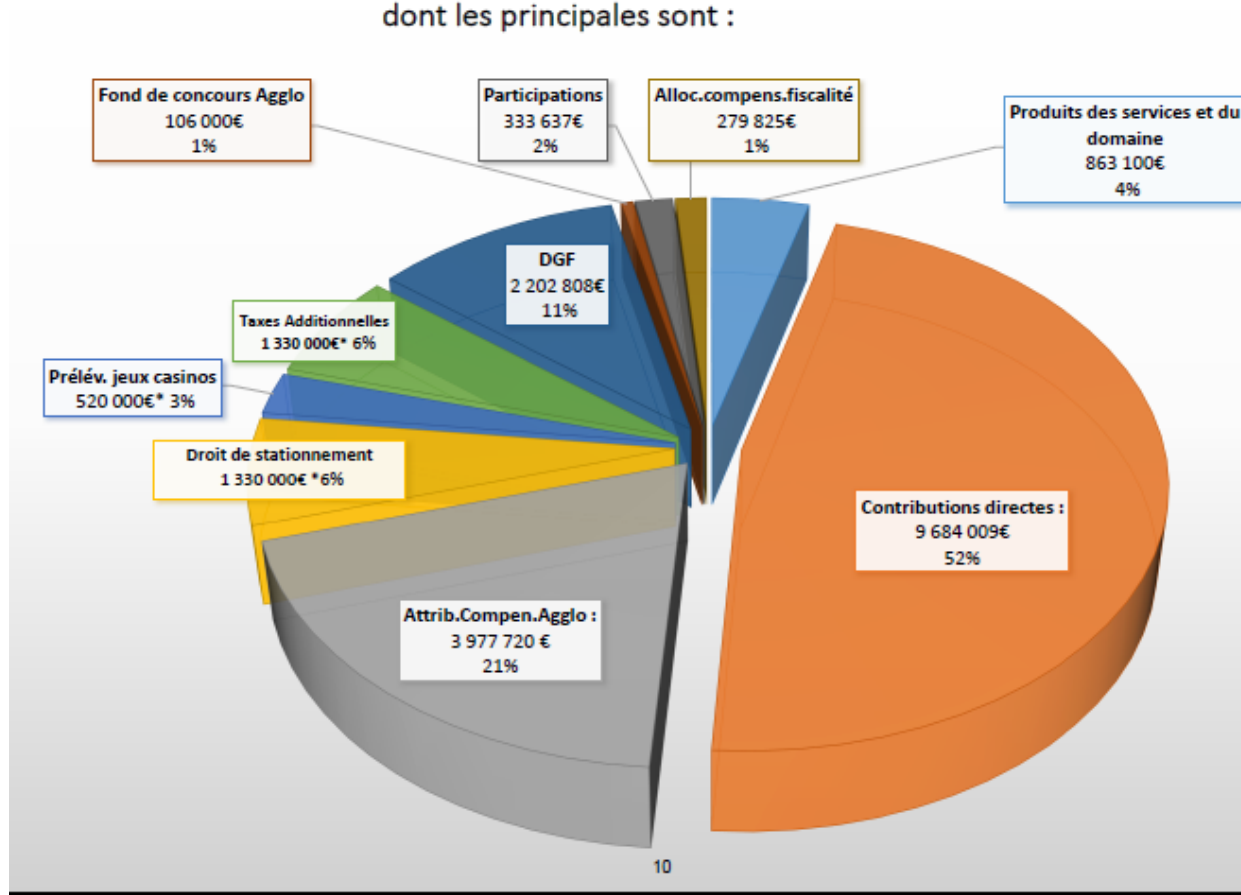
Rappel CA 2013 : 1 255 028 €, CA 2014 : 1 183 595 et CA 2015 : 1 269 554€.

- Produits des jeux de Casino : 520 000€ (baisse de 60 000€ par rapport à 2015)

Rappel CA 2013 : 564 781 €, CA 2014 : 549 102€ et CA 2015 : 516 423€

9

Les recettes de fonctionnement du budget 2016 : 23 315 355€
dont les principales sont :



III – Absence de hausse des taux d'imposition

Pas d'augmentation des taux d'imposition

	BASES 2015 réelles	TAUX 2015	BASE 2016 Prévues	TAUX 2016	PRODUIT 2016
Taxe Habitation	44 471 459	11,64%	45 135 000	11,64%	5 253 714
Taxe Foncière (Bâti)	34 425 053	11,40%	34 637 000	11,40%	3 948 618
Taxe Foncière (Non Bâti)	230 064	19,40%	218 900	19,40%	42 467
TOTAL					9 244 799

12

Année 2015 Comparatif Taux de Fiscalité Directe Locale communes de plus de 10 000 habitants dans les Pyrénées Atlantiques

Taxe Habitation		Taxe Foncière Bâti		Taxe Foncière Non Bâti	
Lons	9,46%	SJDL	11,40%	SJDL	19,40%
Oloron Ste Marie	10,78%	Hendaye	13,37%	Blarritz	24,75%
SJDL	11,64%	Oloron Ste Marie		Anglet	29,20%
Hendaye	14,51%	Blarritz	15,09%	Lons	30,88%
Billère	16,79%	Anglet	16,08%	Oloron Ste Marie	31,26%
Orthez	17,67%	Lons	16,60%	Hendaye	34,04%
Blarritz	19,73%	Bayonne	19,32%	Billère	41,54%
Pau	22,21%	Billère	22,92%	Bayonne	48,97%
Anglet	22,57%	Orthez	23,34%	Pau	51,91%
Bayonne	26,44%	Pau	24,80%	Orthez	52,10%

Classement de Saint Jean de Luz, dans les Pyrénées Atlantiques
(ville de + de 10 000 habitants)

- Taxe d'habitation : 3^{ème} taux le plus bas
- Taxe Foncière et Foncière non bâti : le taux le plus bas

13

Source : impot.gouv.fr

**IV – Un investissement à hauteur de 7.738.524 €
permettant de réaliser les objectifs fixés**

**Vue d'ensemble BP 2016
Section d'investissement**

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre	BP 2016	Chapitre	BP 2016
Remboursement d'emprunts	1 098 000	Emprunts d'équilibre	979 641,80
Développement des équipements (dépenses en AP/CP)	2 240 600	Subventions d'investissement sur AP/CP	2 97 954,60
Amélioration du cadre de vie (dont 100 000€ d'avance forfaitaire)	3 382 200	Subventions d'investissement Amélioration cadre de vie (dont 100 000€ d'avance forfaitaire)	1 038 266
Remboursement caution et Dotations (TLE)	37 257	Remboursement caution et Dotations (TLE – PCVA-PA)	1 198 978
Participations	380 000	Solde d'exécution en investissement	2 240 853,96
RESTES A REALISER 2015	1 835 723,98	RESTES A REALISER 2015	630 000
Solde d'exécution en investissement		Cessions d'immobilisations	0
		Virement de la section de fonctionnement	688 449,62
Autres immobilisations	130 878	Autres immobilisations	130 878
Ordre entre sections	295 358	Ordre entre sections	2 200 000
TOTALX	9 400 016,98	TOTALX	9 400 016,98

15

**Les opérations d'investissement :
5 902 800€**

- Les dépenses d'amélioration du cadre de vie : 3 282 200€
- Le développement des équipements votés au titre des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) : 2 240 600€
- Les participations (syndicat d'électrification Ste Barbe, défense incendie, Bizi Garbia (conteneurs enterrés), réhabilitation immeuble Ichaca) : 380 000€

16

Amélioration du cadre de vie, du patrimoine et des services aux luziens: 3 282 200€

✓ Requalification des espaces publics <small>(équipements et mobiliers urbains, espaces verts, éclairage public)</small>	760 000€
✓ Amélioration et création d'infrastructures de voiries	820 000€
✓ Réhabilitation et mise aux normes des équipements sportifs <small>(parcours santé, mise aux normes sécurité des équipements sportifs)</small>	356 500€
✓ Réhabilitation et mise aux normes du patrimoine immobilier communal	417 500€
✓ Rénovation des infrastructures scolaires et culturelles <small>(Réfection cuisine satellite, matériel cantine, mobiliers)</small>	60 000€
✓ Travaux de mise en accessibilité: Adap'2016	4 25 000€
✓ Acquisition d'équipements destinés à améliorer le service à la population <small>(matériel de transport, école de musique, signalétique urbaine, matériel handiplage, e. administration et modernisation du service public, Ecole Numérique)</small>	443 200€

17

Développement des équipements : 2 240 600€ AP/CP *Subventions attendues 297 955€*

	Dépenses Prévues	Recettes attendues
Travaux sur le littoral	88 700,00 €	4 800,00 €
Réaménagement bâtiments scolaires	1 350 000,00 €	- €
Accueil de loisirs sans hébergements (ALSH)	100 000,00 €	- €
Participation construction logements sociaux	69 519,00 €	35 393,00 €
Halle culturelle et locaux associatifs	100 000,00 €	- €
Renouvellement urbain quartier Fargeot	100 000,00 €	- €
Ur Yoko : extension des locaux	100 000,00 €	- €
Extension Gymnase Ravel	100 000,00 €	- €
Fronton	182 381,00 €	229 428,60 €
Place Louis XIV	30 000,00 €	15 000,00 €
Ederbidea: Véloroute 2	20 000,00 €	13 333,00 €
	2 240 600,00 €	297 954,60 €

18

POLITIQUE EN FAVEUR DU LOGEMENT SOCIAL

- **18,5 % de logements locatifs sociaux à ce jour ;**
- **Pas de pénalité SRU du fait de la dynamique de production ;**
- **1 597 286€ de participations consacrées par la commune au logement social depuis 2011.**

19

Projet	N° logs	Montant Participations	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	BP 2016	BP 2017-2018
<u>Résidence Alphonse HSA</u>	111	408 891	215 535	193 356						
<u>Résidence Adette (Office 64)</u> Chemin de Characo	32	122 116		61 058		61 058				
<u>Résidence Bas Lure (Office 64)</u> Karinonze Est	41	156 146			78 073	78 073				
<u>Office 64</u> Les Hauts de Bellone Chemin de Bellone	21	65 344			32 672	32 672				
<u>Résidence Elgar (Office 64)</u> Chemin d'Armandic Allée Ximiste	93	352 682			176 341		176 341			
<u>Programme Karinonze</u> HLM Domofrance Résidence Lohan Etca	23	79 648				39 824		39 824		
<u>Programme Karinonze</u> EOL Résidence Nardi Artan	23	79 242			39 621			39 621		
<u>Programme Karinonze</u> Résidence Bas Lure (Office 64)	36	99 824			49 912			49 912		
<u>Programme Karinonze</u> Résidence ISANI (HSA) Chemin Amougue	12	44 613					22 571	22 042		
<u>Programme "Arbata" (Office 64)</u> Chemin Duhaie Résidence les Bréles (Office 64) Rue Renaud Elzagany	16	51 070				25 535		25 535		
<u>Résidence St Jacques</u> Domo France	23	58 348					29 174		29 174	
<u>Résidence St Jacques</u> Domo France	22	79 362							39 681	39 681
TOTAL	453	1 597 286	215 535	254 414	376 619	237 162	228 086	176 934	68 855	39 681

20

Les recettes réelles d'investissement :
3 408 566€

➤ Emprunt d'équilibre :	979 642€
➤ Subventions d'équipements:	536 221€
➤ Produit des amendes de police :	700 000€
➤ Taxes d'urbanisme :	560 000€
➤ FCTVA (sur les investissements 2014) :	632 703€

21

V – Maintien du niveau de la dette communale

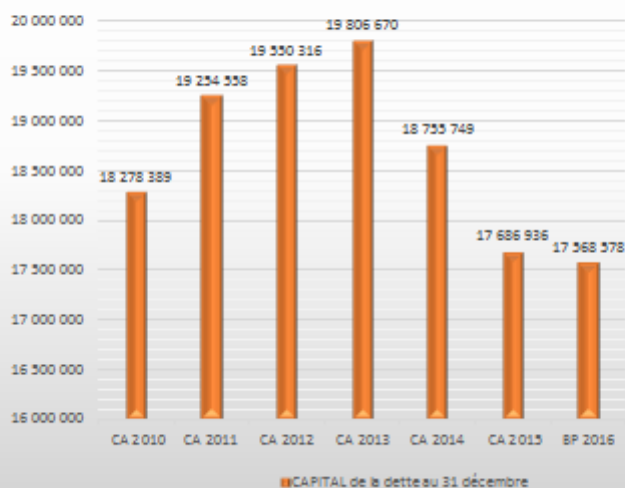
La dette budgétaire 2016

➤ Capital restant dû au 31 décembre 2015 :	17 686 936€
➤ Remboursement dette en capital 2016 :	- 1 098 000€
➤ Emprunt d'équilibre prévu au budget primitif 2016 :	+ 979 642€
Total dette budgétaire prévisionnelle :	17 568 578€
<small>(Montant maximum inscrit en cas de réalisation à 100% des investissements)</small>	

23

Encours de la dette en baisse

Encours de la dette au 31/12/2016
(en cas de mobilisation de l'emprunt d'équilibre)



24

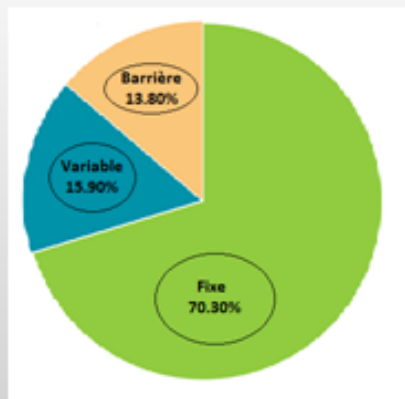
STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE 2016

Au 1^{er} janvier 2016, la dette de la commune de Saint Jean de Luz est composée de 10 emprunts. Tous, sont sur le Budget Général.

CRD	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
17 686 936.23€	3,64%	15 ans et 11 mois	8 ans et 11 mois	10

25

Type	CRD	Taux moyen
Fixe	12 432 511.88 €	4,24%
Variable	2 818 337.14 €	0,62%
Barrière	2 436 087.21 €	4,06%
Ensemble des risques	17 686 936.23 €	3,64%



La dette par risque et taux

Aujourd'hui, 16% de la dette de la commune de Saint Jean de Luz est indexée sur des taux variables, ce qui permet de bénéficier de taux très bas et d'obtenir un taux moyen sur cette catégorie d'emprunt de 0,62%.

La dette à taux fixe représente 70% de la dette totale. Son taux moyen est de 4,24%.

© Finance Activa

26

La Dette par Prêteurs

Prêteur	CRD
SOCIETE GENERALE	7 385 706.87 €
CREDIT AGRICOLE	3 021 939.11 €
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	2 558 636.94 €
SFIL CAFFIL (Caisse Française de Financement Local)*Groupe Dexia	2 107 319.73 €
CAISSE D'EPARGNE	1 536 966.75 €
Autres prêteurs (Crédits Fonciers-Crédits Mutuel)	1 076 366.83 €
Ensemble des prêteurs	17 686 936.23 €

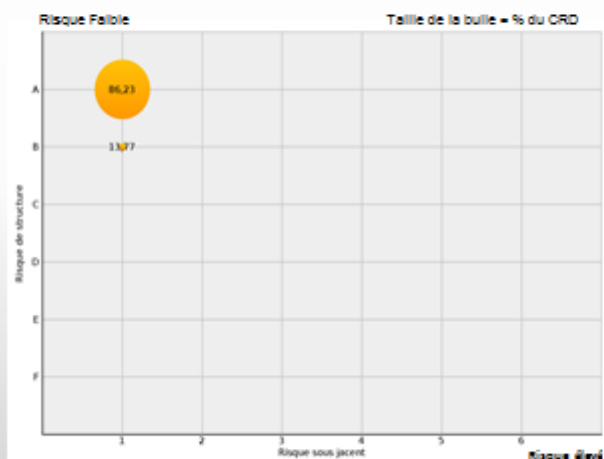
La dette de la commune de Saint Jean de Luz se répartie entre 7 établissements prêteurs.

© Finance Activa

27

Dette selon la charte de bonne conduite GISSLER

La majeure partie de la dette de notre commune est classée 1A, seul un emprunt de 2006 est classé 1B. Il s'agit d'un emprunt de type Taux fixe 3,93% à barrière 6% sur Euribor 01M (Post fixé).



La charte GISSLER permet de classer les produits structurés, selon une double cotation :

- Le chiffre de 1 à 5 traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt.
- La lettre A à E exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts.
- Une catégorie F « Hors Charte » regroupe tous les produits déconseillés par la charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser.

28

© Finance Activa

Conclusion

Malgré un contexte difficile pour les finances publiques et face au recul des interventions de l'état, le budget primitif 2016 se caractérise par :

- ❖ **7 738 524 Millions d'euros d'investissement** pour développer la ville et améliorer son cadre de vie,
- ❖ **Pas de hausse des taux d'imposition communaux,**
- ❖ **Des dépenses courantes de fonctionnement en baisse** pour la 8ème année consécutive,
- ❖ **Une dette communale stable.**

29

M. Vanderplancke

Nous voudrions expliquer en quelques mots la position du groupe socialiste sur ce budget prévisionnel.

Nous savons bien que, derrière un budget, il y a une politique, M. le Maire a rappelé qu'il y avait un projet.

Les orientations budgétaires ont fait l'objet d'un débat, nous n'y reviendrons pas ce soir bien sûr.

Des pierres d'achoppement séparent fortement l'opposition de la majorité en matière de logements et d'urbanisme, mais par ailleurs beaucoup d'annonces qui ont été faites nous ont semblé relever du bon sens. Elles marquaient des intentions que nous ne désapprouvions pas forcément.

Cependant, un budget, ce n'est pas uniquement de bonnes intentions mais c'est également des chiffres. Une politique vaut surtout par ses moyens, ce n'est pas moi qui suis l'auteur de cette citation.

Lorsqu'on a regardé vos documents, la question centrale a été pour nous de vérifier, dans la mesure de nos possibilités, si la Ville disposait des ressources nécessaires pour réaliser toutes les grandes dépenses d'investissement que vous prévoyez. En d'autres termes, nous nous sommes demandés comment le budget prévisionnel 2016 pourrait réellement être exécuté, avec quelles conséquences pour les finances communales.

Nous avons deux observations à formuler, puis une question que je vous poserai en conclusion.

Première observation : c'est un document qui nous semble être un document d'affichage. Par exemple, la stabilité au centime près des dépenses de personnel : nous doutons de l'exactitude de l'information. Nous savons bien que le personnel est concerné par le tableau d'avancement, certains agents vont bénéficier de promotion – c'est bien normal -, peut-être même le point d'indice va être augmenté. Nous nous attendions à ce que la commune puisse anticiper précisément l'augmentation prévisible à effectif constant des dépenses; nous nous étonnons donc quelque peu d'une inscription qui est délibérément approximative. Nous supposons qu'il s'agit de marquer symboliquement une volonté de comprimer les dépenses de personnel, même si elle est démentie par les faits à peu de choses près, nous vous accordons bien volontiers que ce premier point n'est pas l'essentiel. Une prévision, après tout, c'est une estimation, et on peut choisir de manifester une intention politique plutôt qu'un goût pour l'arithmétique comptable quand on fait une estimation. Donc, je souligne ce point au passage même s'il ne nous a pas vraiment choqués.

Par contre, d'autres chiffres nous interpellent davantage : nous nous inquiétons réellement du modeste niveau de la capacité d'autofinancement de la Ville, ce qu'on appelle la CAF. C'est ce qui permet de jauger l'aisance financière d'une commune et, lorsqu'on interprète les données qui nous sont communiquées, qu'on fait le ratio entre le capital restant dû sur la CAF brute, cela fait 10,4 années. Donc 10 ans seraient la capacité de désendettement de notre commune, en années théoriques de remboursement, cela paraît beaucoup.

En conclusion, la capacité d'autofinancement réelle, c'est-à-dire la CAF brute moins les remboursements d'emprunt, nous semble vraiment faible. Je ne sais pas si on peut parler de côte d'alerte. En 2008, la Cour Régionale des Comptes nous avait fait remarquer que 14 ans d'endettement, c'était énorme. Un excellent journal local nous dit aujourd'hui que, pour une collectivité publique, une capacité d'endettement de 8 ans, c'est dangereux. Il semblerait que les marges de manœuvre pour la ville de Saint Jean de Luz, à la différence d'autres villes qui sont moins chanceuses, les recettes réelles de la commune sont, encore aujourd'hui, très importantes.

Certes, la dotation globale de fonctionnement a été réduite mais des taxes nouvelles, qui représentaient un volume de 470.000 € ont compensé quand même l'essentiel de ce manque à gagner. Quand on compare, le budget communal n'a été que faiblement impacté par la réduction des moyens accordés par l'Etat. La différence entre les recettes réelles comparées entre le BP 2016 et le BP 2015, c'est 116.000 €, cela veut dire 0,5 %.

Donc, nous estimons que s'il y a des difficultés à financer les investissements, il faut les chercher ailleurs que dans la réduction de la dotation par l'Etat.

Dès cet automne, M. le Maire, nous avons dit que nous n'étions pas hostiles par principe à la dépense publique : c'est toujours vrai et on n'a pas changé d'avis. Mais nous vous demandions que ces dépenses soient des dépenses d'investissement, des dépenses maîtrisées, et c'est là que, pour nous, le bât blesse, au niveau de la maîtrise.

Je n'ai toujours pas entendu parler ce soir des fonds de roulement dont dispose la Ville. Nous, nous ne les connaissons pas. Quand on vous a posé la question, vous avez confessé ignorer de quoi disposait la Ville en fonds de roulement. Cela nous paraît tout de même très surprenant. Votre expérience à la tête de cette municipalité et votre expertise font que, logiquement, vous avez cette information.

Pour résumer, vous n'avez pas levé nos doutes sur la capacité de la Ville à hiérarchiser ses investissements, ni à bien les gérer. Nous doutons qu'il soit possible d'assumer tous les projets que vous entendez développer, en tout cas dans les délais que vous annoncez. On vient de voir par exemple qu'une proportion considérable des travaux et des investissements prévus l'an dernier restaient à réaliser. Nous redoutons que ce soit la même chose pour 2016.

C'est pour ces diverses raisons que nous voterons contre ce budget prévisionnel qui nous paraît sans doute ne pas pouvoir être exécuté, malgré la réduction des dépenses que vous avez programmées de 179.000 €. C'est d'ailleurs en contradiction avec certains effets d'annonce. La question est la suivante : ne vaudrait-il pas mieux jouer la carte de la transparence et reconnaître la fragilité de notre situation financière, pour bâtir un projet qui flècherait plus clairement les priorités?

Vous avez dit – c'est défendable – que vous essayiez de remplir tous vos objectifs mais, franchement, cela ne nous paraît pas possible, financièrement parlant. En tout cas, la preuve n'en a pas été faite sur l'exercice 2015.

M. Lafitte

Voici le point de vue d'Herri Berri sur le budget primitif 2016 que vous avez présenté.

Après une lecture claire et compréhensible faite par Mme Ithurria sur ce budget, avec à l'appui des tableaux et des commentaires accessibles, je voudrais également souligner la qualité de la présentation faite par le service des finances, sur la forme, comme l'année dernière : tableaux lisibles, presque attractifs car colorisés, entrée dans les données chiffrées aisée et simple, annexes accessibles et rapidement exploitables, et donc félicitations du groupe Herri Berri pour ce travail de mise en forme!

Bref, si le contenant a mis la barre assez haut, le contenu sera-t-il de la même veine?

Nous allons donc l'examiner, comme chaque année, par section et par chapitre du point de vue d'Herri Berri, c'est-à-dire avec, autant que faire se peut, la même objectivité qui est la marque de vos propos.

Section fonctionnement :

- Chapitre recettes : Ce qui saute aux yeux, pour le bonheur de n'importe quel comptable, c'est le rendement de la ligne 73 «impôts et taxes» : 18.000.000 € sur 23.000.000 € de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement, soit 80 % de celles-ci qui proviennent donc de la poche des contribuables!

Veillez noter qu'à ce niveau de la démonstration, le contribuable en question peut-être luzien... ou pas! Celui qui passe à Saint Jean de Luz participe aussi.

Mais à l'étape suivante, la ligne «contributions directes» du chapitre 73, là c'est bien le contribuable luzien qui est convoqué pour 9.700.000 € soit pour 52 % de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement. Respect, M. le Maire, vous avez trouvé la seule mine d'or de la ville : la poche des contribuables luziens!

Alors, de grâce, cessez de faire nous faire croire à des talents improbables de grand gestionnaire, en «bon père de famille». Lorsque vous avez besoin d'argent pour financer un budget, comme n'importe quel autre maire, vous avez recours au premier levier, le plus simple et le plus rapide, celui de l'impôt, ni plus qu'un autre et, hélas pour les luziens, ni moins qu'un autre!

Par ailleurs, les différentes lignes de cette section nous semblent sincères dans leur estimation, avec trois questions précises cependant :

- Chapitre 74 dotations «... Rased ...» : en 2015 avaient été réalisés 3.776 €, en 2016 avaient été prévus 627 €. On s'adresse à un public scolaire en difficulté. Je pense que cela vient du conseil départemental qui se désengage. Accompagnerez-vous quand même les enfants en difficulté des écoles luziennes, en compensant cette baisse de dotation? C'est quelque chose qui a un peu de symbolique.

- Chapitre 77 «produits exceptionnels» : en «retenue garantie DSP piscine et autres» ont été réalisés en 2015 21.717 € et prévus en 2016 pour 215.344 €, donc dix fois plus. C'est bien, c'est un produit exceptionnel intéressant.

Mme Ithurria

Excusez-moi, quel compte?

M. Lafitte

Chapitre 77 «produits exceptionnels», dans la section de fonctionnement, en recettes.

Mme Ithurria

Ce sont des recettes exceptionnelles, mais il y a des dépenses exceptionnelles.

M. Lafitte

Oui, enfin, dix fois plus, c'est à noter tout de même!

Une dernière remarque, sur le même chapitre : «subvention gilets pare-balles, acquisition urnes», rassurez-nous, ces deux acquisitions ne sont pas liées?

M. le Maire

Ce sont toutes les deux des subventions d'Etat.

M. Lafitte

D'accord, je trouvais cela quelque peu curieux.

M. le Maire

Notre police municipale a aussi droit à des gilets pare-balles.

M. Lafitte

Très bien, parfait. Je pensais égoïstement à nous, en tant qu'assesseurs, lier les urnes et les gilets pare-balles, je trouvais cela curieux. Mais vous nous rassurez.

M. le Maire

Oui, on peut faire de l'humour si vous voulez.

M. Lafitte

Oui, c'est joli, le raccourci est beau.

Sur ce chapitre «recettes de la section de fonctionnement», Herri Berri vote non car l'essentiel de celle-ci provient du rendement des taxes et d'impôts que nous n'avons pas votés et, de plus, pour financer des dépenses de fonctionnement auxquelles nous n'adhérons pas!

- Chapitre dépenses :

En commençant par le «pas mal» : «charges à caractère général» et «charges de personnel» contenues à 0,44 % et 0 % d'augmentation. «Pas mal» comme nous le disions, mais pas extraordinaire non plus quand on sait que l'inflation est actuellement à 0 % (source INSEE). Pourrait mieux faire donc! On pense notamment au remplacement mieux ciblé des agents partant à la retraite par exemple, on verra tout à l'heure le tableau des effectifs qui est en augmentation. Il y a là manifestement un gisement d'économies assez intéressant. Je ne dis pas de sabrer mais de cibler, il faut arriver à impacter cette ligne-là, on peut faire des économies.

Je continue par le «moins bien» : la ligne «combustibles et carburants» augmente, alors que la tendance (Agenda 21 oblige) devrait être inverse puisque, dans ce domaine, des économies d'énergie devraient être impérativement réalisées! Anticipez-vous une hausse du coût du pétrole? Peut-être... Mais là aussi, on devrait pouvoir comprimer.

Même remarque pour les «frais d'affranchissement et de télécommunications» : à l'ère du dématérialisé (Agenda 21 toujours), vous conviendrez que cela surprend! D'ailleurs, lors des réunions d'Agenda 21, on ne vous voit pas trop, on a des réunions tous les mercredis après-midi, sûrement ne pouvez-vous pas vous rendre disponible, mais je suis très étonné par le manque d'investissement des élus, à part M. Colas et moi-même qui y assistons, nous ne sommes pas très nombreux, vous n'êtes pas très présent.

Vous conviendrez que cela surprend, d'autant plus que la ligne «parc informatique» augmente nettement (+ 40.000 €)! C'est peut-être fait pour dématérialiser quelque chose et faire des économies en «frais d'affranchissement et de télécommunications».

Ce n'est pas une mine d'or comme la poche des contribuables luziens, mais une série de vrais petits gisements qui, mis bout à bout, pourraient avantageusement soulager la rude ponction de l'impôt local! Je parle du rendement, nous sommes bien d'accord.

Nous pensons qu'il est plus que temps que vous dirigiez votre politique vers des dépenses certes nécessaires, mais au moins vertueuses!

Et puis, la partie «pas bien du tout» : on ne va pas revenir sur la hauteur de la subvention à l'office de tourisme qui nous semble toujours hors de propos – c'est récurrent - mais également maintenant hors de saison quand on connaît la baisse sévère des dotations étatiques (- 390.000 €) que vous dénoncez vous aussi par ailleurs. L'an dernier, avec une baisse de dotation quasi-identique (de tête, c'était de - 16 %, et de - 17 % cette année), l'an dernier vous baissiez la subvention de 30.000 €, et cette année c'est la même! Ainsi donc l'office de tourisme serait-elle dispensée de participer à l'effort général d'économie que vous demandez à tous? Et cela est, pour la première fois, vérifié pour les subventions aux associations luziennes puisqu'en comparant le BP 2015 avec le BP 2016, vous budgétisiez en 2015 682.000 € à destination des associations, alors qu'en 2016 on passe à 670.000 €! Je parle de budget à budget.

En conséquence, sur ce chapitre «dépenses» de la section de fonctionnement, Herri Berri vote non.

Section investissement :

Chapitre recettes :

C'est sur ce chapitre qu'apparaît «l'emprunt nouveau 2016» à hauteur de 979.641,80 €. Rappelons que celui de 2015 était deux fois moins élevé : 463.284 €!

Première conséquence, l'impact sur la dette de la ville : depuis 2013, la dette diminuait de près d'1.000.000 €/an. De 19.800.000 € en 2013 à 17.700.000 € en 2015. Vous le dites, vous l'annoncez : l'objectif est de tenir ce rythme, de baisse d'1 million d'euros, c'est honorable. Hélas, cette année, cela se termine : elle baisse de 118.000 € seulement, avec une dette communale estimée à 17.568.577 €! C'est comme le cycliste dans le col – vous maîtrisez bien l'allégorie - il cale à un moment.

Seconde conséquence, le service de la dette reste à une hauteur conséquente : 640.000 € qui contribuent grandement à impacter les dépenses de fonctionnement de la ville!

Pour conclure sur ce chapitre sensible de la dette, à l'heure actuelle, rapporté à cette dette de 17.568.577 €, chacun des 14 000 luziens est endetté à hauteur de 1.255 €!

D'autre part, cet emprunt sert à payer sur votre budget certains investissements que nous n'estimons pas prioritaires, trop flous en l'état ou, inversement, pas à la hauteur des sommes à engager.

En conséquence, sur ce chapitre «recettes» de la section investissement, Herri Berri vote non.

M. le Maire

Vous parlez de la section d'investissement?

M. Lafitte

Oui, tout à fait. J'ai évoqué les recettes, je vais parler des dépenses maintenant.

M. le Maire

Mais vous venez de parler de fonctionnement.

M. Lafitte

J'ai dit que cet emprunt sert à payer sur votre budget certains investissements que nous n'estimons pas prioritaires, je parle bien d'investissement. Mais je peux me tromper.

M. le Maire

Comme vous avez un ton professoral...

M. Lafitte

Vous m'écoutez mais m'entendez-vous?

- Chapitre dépenses :

Outre les opérations structurantes en AP/CP que nous voterons... ou pas.... nous avons eu du mal à trouver la participation communale de 3 % pour le logement social.

L'année dernière, la participation de 3 % s'élevait à 177.462 €; cette année, l'autorisation de programme n° 25 fait état d'une somme budgétisée à hauteur de 29.000 € soit une diminution de l'investissement de 83 % sur ce domaine qui, je vous cite M. le Maire «... constitue le fil rouge de notre mandat...». M. Etcheverry-Ainchart en avait admirablement parlé lors du débat d'orientation budgétaire, il avait évoqué «un fil rouge tenant davantage du fil dentaire». Non, M. Etcheverry-Ainchart, à ce stade-là, nous sommes tout près du «fil invisible» avec lequel travaillent les magiciens.

Donc, les chiffres parlent d'eux-mêmes : peu de dépenses budgétisées à hauteur du 3 %, cela veut dire faible production de logements sociaux en prévisionnel. C'est bien cela M. le Maire?

N'allons pas plus loin sur ce chapitre des dépenses en investissement, Herri Berri vote non.

En conclusion, M. le Maire, je suis au regret de vous rappeler le vote global du groupe Herri Berri concernant votre budget primitif 2016. : non aux deux sections - fonctionnement et investissement – et ce, sur les quatre chapitres relatifs aux recettes et dépenses.

M. le Maire

Je vais répondre globalement aux deux groupes, socialiste et Herri Berri.

Nous vous présentons ce soir un budget sincère. Sincère dans les comptes, dans les chiffres évalués, mais également dans les difficultés auxquelles nous devons faire face.

C'est vrai que, pour boucler un budget, il faut faire appel à l'impôt, il faut faire des économies, et il faut également garder des possibilités d'investissement.

L'an dernier, vous l'avez dit, nous avons fait appel à l'impôt de 2,5 %, ce que nous ne faisons pas cette année. Vous ne l'avez pas dit très clairement, je préfère le dire moi-même : nous ne faisons pas appel à l'impôt des luziens car nous estimons qu'avec notre programme d'investissements, nous n'avons pas besoin de faire peser une pression fiscale sur les luziens.

Je voudrais également redire, en particulier pour M. Lafitte, la distinction entre l'élargissement des bases et les taux d'imposition. Je crois que ce n'est jamais très clair dans votre esprit, peut-être reverrons-nous dans cette assemblée votre collègue qui, lui, maîtrise cela très bien. L'élargissement des impôts des luziens est consécutif à l'augmentation des bases de l'Etat – les 0,9 % ou 1 % d'augmentation – ainsi qu'à l'augmentation des taux. Vous laissez penser qu'on augmente énormément les impôts, ce qui est faux : les luziens qui paient l'impôt et qui n'apportent aucune modification à leur logement ne sont impactés que par l'augmentation des bases de 1 %. Cela va mieux en le disant clairement.

M. Lafitte

Vous êtes dans la polémique.

M. le Maire

Pas du tout, et encore moins dans le dogme, comme vous l'êtes régulièrement.

Je voudrais répondre à M. Vanderplancke sur le fonds de roulement : vous pouvez le trouver dans les documents qui vous ont été fournis. Il est d'environ 3.669.000 €. Il suffit que vous preniez un peu de temps pour venir à la mairie, au service des finances, on vous le communiquera sans problème, je peux même vous le donner ce soir, ne vous inquiétez pas.

M. Vanderplancke

Je vous remercie, je n'étais pas inquiet.

M. le Maire

Ne soyez pas non plus inquiet sur la transparence du budget de Saint Jean de Luz. Vous savez qu'il y a grosso modo 36 000 communes en France, toutes sont impactées par la baisse de la DGF, toutes se plaignent de cette situation. Que vous soyez du même bord que le gouvernement ou dans l'opposition du gouvernement, la baisse de la DGF est réelle et affecte fortement les communes actuellement.

Lorsque vous avez 1.300.000 € en moins en trois ans, je peux vous assurer que l'impact est conséquent. Il est difficile de le nier.

Alors, pour faire face, pour essayer de maintenir le niveau, on fait des économies. C'est la première fois que nous présentons un budget en baisse. Est-ce satisfaisant? Je ne crois pas. Il faut en effet être vigilant sur les services que l'on rend. Et soyons prudents sur les excès, sur les engagements politiques. Sachons raison garder. La baisse de la DGF est réelle, c'est une consigne de l'Etat pour combler le déficit national, et elle nous fait vraiment mal, c'est évident. Mais essayons qu'elle fasse le moins de mal possible à Saint Jean de Luz.

Ensuite, je n'ai pas très bien compris les chiffres que vous avez donnés concernant les subventions aux associations. Je peux vous assurer que pas un seul montant n'a été baissé sur les subventions aux associations.

M. Lafitte

Je parle du BP 2015 : 682.000 € en fonctionnement contre 670.000 € de prévisionnel cette année. Je ne parle pas du compte administratif. On est dans du prévisionnel, mais il faut comparer ce qui est comparable.

M. le Maire

Nous allons vérifier.

Mme Ithurria

Je mets en doute tout de même le chiffre que vous avancez. Je sais qu'il y a une demande de spécifique qui n'a pas été renouvelée à hauteur de 3.000 €.

M. Lafitte

J'ai retrouvé le document «budget primitif – présentation détaillée dépenses de fonctionnement par chapitres» : à la rubrique «subventions de fonctionnement aux associations et organismes divers», au BP 2015 je lis 682.318 €, et je vois BP 2016 prévus 670.278 €.

Par contre, le réalisé – c'est-à-dire le compte administratif - était à 659.000 €. Donc si vous prévoyez une somme de 670.000 €, il y a 11.000 € d'écart. Mais je me refuse à comparer cela. Je ne compare pas des choux et des carottes, je compare un budget primitif 2015 avec un budget primitif 2016. Mais je me demande si tout le monde lit les documents?

M. le Maire

Nous lisons très bien les documents. Je vous le dis souvent : vous donnez l'impression d'être le maître d'école et de distribuer des bons points aux uns et aux autres.

M. Lafitte

Dans les programmes, je n'ai pas des budgets avec mes élèves de CM2, c'est dommage.

M. le Maire

Nous sommes tous adultes, nous sommes des gens raisonnables qui gérons une ville, de façon sérieuse. Sortez de votre corps d'enseignant et devenez conseiller municipal.

M. Lafitte

Mais je parle des chiffres que vous nous donnez!

Mme Ithurria

Si vous voulez des explications sur les produits exceptionnels, je peux vous dire qu'il y a la même somme - 60.000 € - en 2015 et en 2016. Nous avons passé au dernier conseil, en dépenses et en recettes, 85.000 € de pénalités pour la piscine, c'est une écriture en annulation de titre (cf titre n° 369 du 21 mars 2016) pour la remise gracieuse de pénalité. Ensuite, il y a des indemnités qui ont été jugées par le tribunal ou par les avocats, on a une restitution de caution de 30.000 €, plus une indemnité de toboggan de 154.000 €.

M. Lafitte

Et bien voilà une explication claire! La réponse me convient tout à fait.

Mme Ithurria

Cela reste exceptionnel.

M. Lafitte

Merci, bonne intervention.

M. le Maire

Je voulais préciser à M. Vanderplancke que nous restons aux alentours de huit années concernant la dette et que l'emprunt de 900.000 €, que certains voient comme une catastrophe, c'est un emprunt d'équilibre. Et je vous donne rendez-vous au compte administratif et vous verrez que nous n'aurons pas contracté de dette en 2016.

Mme Ithurria

Concernant le développement durable, nous faisons très attention à propos de l'emprunt, nous avons déjà renégocié le gaz l'an dernier, on va renégocier l'électricité cette année. Les consommations de gaz de l'année 2015 nous sont réclamées encore en avril 2016. Donc on a dû provisionner, une provision qui était peut-être était un peu élevée, mais en définitive le budget se tient malgré tout.

M. Lafitte

Pouvez-vous regarder la ligne au-dessus : elle est en diminution au niveau de la prévision. Je choisis mes lignes, vous comprenez. Et la ligne en-dessous est en augmentation. Vous nous dites que vous avez une politique en faveur du développement durable, d'accord, simplement elle ne se traduit pas encore – j'espère encore – au niveau du budget.

Mme Ithurria

Par rapport au budget, les deux lignes sont en diminution.

M. Lafitte

On regardera cela tout à l'heure si vous voulez.

M. Vanderplancke

Je voudrais juste clarifier nos propos.

Dans un premier temps, nous n'avons jamais nié qu'il y avait une réduction de la dotation globale de fonctionnement, ni que c'était un problème pour les communes. On peut même dire qu'on est totalement d'accord puisque le jour où vous nous avez proposé de voter, alors que ce n'était pas à l'ordre du jour, une motion de l'AMF, vous nous avez dit - et on partage ce point de vue - que d'autres communes étaient plus malheureuses que nous. Autrement dit, on a une baisse de la DGF, c'est embêtant, mais il faut reconnaître quand même que, par rapport à d'autres communes, on a eu des compensations financières, c'est tout ce qu'on a dit. On a perdu 116.000 € de solde, ce n'est pas catastrophique par rapport à d'autres villes. On n'a pas dit qu'il n'y avait pas de problème.

Deuxièmement, ce n'est pas le fonds de roulement lui-même qui m'inquiète beaucoup, c'est juste le défaut de transparence dans le cadre du débat qui me gêne. Lorsqu'on pose sincèrement une question, ce n'est pas pour vous piéger.

M. le Maire

Et je vous réponds.

M. Vanderplancke

Vous m'avez répondu, et j'en suis très heureux.

Troisième point, si jamais nous avons pensé qu'il fallait vous adresser un reproche d'insincérité, nous l'eussions fait, quitte à ce que les comparaisons animalières nous fassent passer des bisounours aux gremlins. Non, ce qu'on dit, c'est qu'effectivement, votre situation est contrainte, ce n'est pas entièrement de votre responsabilité et on a des doutes sur la capacité de réussir. Même si on espère que cela sera le cas.

Enfin, il me semble que vous confondez la durée moyenne de remboursement de la dette avec la capacité d'autofinancement.

Mme Ithurria

Non, on ne confond rien du tout.

M. Vanderplancke

Je ne suis pas spécialiste mais vous oubliez la Chambre Régionale des Comptes.

M. le Maire

C'était en quelle année?

M. Vanderplancke

14 ans, cela nous ramène à 2000 et quelques. Si vous faites le ratio comme je vous l'ai indiqué, vous trouverez le chiffre de 10. Ce sont des mathématiques pures.

M. le Maire

Si tout le monde s'est exprimé, nous allons pouvoir passer au vote.

N° 2 – FINANCES

Budget primitif 2016 : budgets annexes

Mme Ithurria, adjoint, expose :

Les projets de budgets primitifs 2016 des budgets annexes de la commune présentés en annexe se répartissent de la façon suivante :

☐ Budget annexe : camping municipal

Le budget primitif 2016 s'élève à la somme de **407.881,37 €**.

Ce projet présenté en annexe se répartit de la façon suivante :

Section d'Investissement

	Résultat 2015 reporté	Propositions nouvelles	Total
Dépenses		46.491,45 €	46.491,45 €
Recettes	18.864,53 €	27.626,92 €	46.491,45 €

Section de Fonctionnement

	Résultat 2015 reporté	Propositions Nouvelles	Total
Dépenses		361.389,92 €	361.389,92 €
Recettes	61.389,92 €	300.000,00 €	361.389,92 €

□ **Budget annexe : Jardin botanique**

Le budget primitif 2016 s'élève à la somme de **117.875,81 €**.

Ce projet présenté en annexe, se répartit de la façon suivante :

Section d'Investissement

	Résultat 2015 reporté	Propositions nouvelles	Total
Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Section de Fonctionnement

	Résultat 2015 reporté	Propositions nouvelles	Totaux
Dépenses		117.875,81 €	117.875,81 €
Recettes	4.245,81 €	113.630,00 €	117.875,81 €

□ **Budget annexe : zone d'aménagement Alturan**

Le budget primitif 2016 s'élève à la somme de **1.211.526,98 €**.

Ce projet présenté en annexe se répartit de la façon suivante :

Section d'investissement

	Résultat 2015 reporté	Propositions nouvelles	Totaux
Dépenses	285.471,44 €	308.685,18 €	594.156,62 €
Recettes		594.156,62 €	594.156,62 €

Section de Fonctionnement

	Résultat 2015 reporté	Propositions nouvelles	Totaux
Dépenses	23.209,43 €	594.160,93 €	617.370,36 €
Recettes		617.370,36 €	617.370,36 €

Il est proposé au conseil municipal :

- de voter les budgets annexes 2016 suivants :

- camping municipal
- jardin botanique
- zone d'aménagement Alturan

Tous ces budgets sont votés au niveau du chapitre – tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 29 mars 2016,

- vote les budgets annexes 2016 suivants :

- **camping municipal**

Adopté à l'unanimité

- **jardin botanique**

Adopté à l'unanimité

- **zone d'aménagement Alturan**

Adopté à l'unanimité

Tous ces budgets sont votés au niveau du chapitre – tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement.

N° 3 – FINANCES

Budget primitif 2016 : fixation des taux des impôts locaux

Mme Ithurria, adjoint, expose :

Il convient de fixer les taux des trois taxes locales qui s'appliqueront aux bases communiquées par l'administration fiscale.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux sur l'année 2016.

	Taux de l'année 2015	Taux de l'année 2016
Taxe d'habitation	11,64 %	11,64 %
Foncier bâti	11,40 %	11,40 %
Foncier non bâti	19,40 %	19,40 %

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer les taux 2016 de fiscalité directe comme suit :

Taxe d'habitation : 11,64 %

Foncier bâti : 11,40 %

Foncier non bâti : 19,40 %

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 29 mars 2016,

- fixe les taux 2016 de fiscalité directe comme suit :

Taxe d'habitation : 11,64 %

Foncier bâti : 11,40 %

Foncier non bâti : 19,40 %

Adopté par 29 voix

4 abstentions (Mme Debarbieux, M. Lafitte,
Mme Horchani, M. Etcheverry-Ainchart)

N° 4 – FINANCES

Budget primitif 2016 : autorisations de programme et crédits de paiement

Mme Ithurria, adjoint, expose :

Depuis plusieurs exercices comptables, la commune a décidé la mise en place d'autorisations de programme.

Celles-ci concernent exclusivement les opérations d'investissements majeurs de la ville, nécessitant de mobiliser des crédits sur plusieurs exercices comptables.

Cette procédure génère des ajustements tous les ans afin de mobiliser strictement les financements nécessaires à l'année considérée.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la modification et l'ouverture des autorisations de programme pour les opérations suivantes et détaillées en annexe :

Afin de poursuivre les opérations en cours suivantes :

- Travaux sur le littoral
- Restructuration des bâtiments scolaires
- Véloroute Nord / Sud
- Participation construction logement social
- Requalification de la place Louis XIV
- Halle culturelle et locaux associatifs
- Renouvellement urbain quartier Fargeot
- Ur Yoko : extension des locaux
- Fronton Municipal
- Extension du gymnase Ravel

Afin de lancer de nouvelles opérations :

- ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement)
 - Ederbidea Vélo route 2
- d'autoriser l'ouverture des crédits de paiement correspondants,
- d'approuver le plan de financement des opérations présentées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 29 mars 2016,
- approuve la modification et l'ouverture des autorisations de programme pour les opérations suivantes et détaillées en annexe,
- autorise l'ouverture des crédits de paiement correspondants,
- approuve le plan de financement des opérations présentées.

Afin de poursuivre les opérations en cours suivantes :

- Travaux sur le littoral
- Restructuration des bâtiments scolaires
- Véloroute Nord / Sud
- Participation construction logement social
- Renouvellement urbain quartier Fargeot
- Ur Yoko : extension des locaux
- Fronton Municipal
- Extension du gymnase Ravel

Adopté à l'unanimité

- Requalification de la place Louis XIV

Adopté par 29 voix

4 abstentions (Mme Debarbieux, M. Lafitte, Mme Horchani, M. Etcheverry-Ainchart)

- Halle culturelle et locaux associatifs

Adopté par 29 voix

4 abstentions (Mme Debarbieux, M. Lafitte, Mme Horchani, M. Etcheverry-Ainchart)

Afin de lancer de nouvelles opérations :

- ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement)
- Ederbidea Vélo route 2

Adopté à l'unanimité

Commentaires

Mme Marsaguet

A propos des opérations programmées en 2016, nous voudrions revenir sur quelques points de l'annexe III.

Pour la requalification de la place Louis XIV par exemple, au budget prévisionnel 2015, il apparaît que vous avez prévu pour 2016 une somme de 890.000 €. Or, on constate que seuls 30.000 € ont été inscrits cette année. Pour la halle culturelle et les locaux associatifs, en 2015, 250.000 € prévus contre 100.000 € inscrits cette année, etc...

Pouvez-vous nous expliquer ces reports de dépenses? On veut bien croire que des circonstances exceptionnelles aient différé certains chantiers, mais pouvez-vous nous rassurer sur les marges réelles de manœuvre de la commune?

M. le Maire

Vous avez le détail précis des marges de manœuvre dans le budget.

Il est vrai que certains programmes ont pris du retard, comme par exemple le centre de loisirs - l'ALSH - qui s'est même arrêté compte tenu de l'évolution du PPRI. En effet, l'enceinte d'Ichaca est quelque peu touché par le PPRI - nous avons eu la réponse par les services de l'Etat le 1^{er} avril, ce n'est pas un poisson. Nous allons donc pouvoir reprendre le projet et le réétudier au vu des derniers éléments fournis, en le réadaptant aux nouvelles contraintes.

Mme Marsaguet

Je vous parlais des reports d'investissement que vous allez prévoir sur ces projets. Ils sont bien plus bas que ceux prévus théoriquement.

M. le Maire

Oui, nous les réajustons en fonction du temps qu'il nous reste dans l'année pour le réaliser.

M. Badiola

Par exemple, pour le fronton, il était effectivement prévu 382.000 €, nous n'avons mis que 182.000 € parce que les travaux ne pourront commencer qu'en novembre, on ne pourra donc réaliser la totalité des 382.000 € d'ici la fin de l'année. Idem pour l'Ur Yoko : nous n'avons prévu que 100.000 € parce que, même si nous avons l'autorisation de construire, les travaux commenceront au mieux en fin d'année, à tout le moins sur la partie études, donc on n'inscrit pas la totalité du montant cette année, de façon à ne pas avoir trop de report sur l'année suivante. C'est pour avoir un budget le plus réaliste possible.

Mme Marsaguet

D'accord, je vous remercie.

M. Lafitte

Nos collègues du parti socialiste n'étaient pas encore présents mais, depuis environ 2012 ou 2013, la requalification de la place Louis XIV est sans arrêt reportée. Elle est budgétisée mais on ne la voit jamais, cela fait quatre ou cinq ans.

M. le Maire

Elle est budgétisée à un petit montant mais a été reportée car est intervenu entretemps le projet de l'Ilot Foch. Ce n'est pas écrit dans le marbre à partir du moment où on inscrit un programme.

M. Lafitte

C'est un budget, M. le Maire, c'est une prévision, vous le dites vous-même très souvent.

Sur cette délibération, pour le groupe Herri Berri, on va voter comme chaque fois par opération. Donc, oui à toutes les opérations, sauf pour la requalification de la place Louis XIV, nous votons blanc.

M. le Maire

Pardon?

M. Lafitte

Nous nous abstenons, pardon, blanc ce n'est pas la couleur du sol de la place. Pour la halle culturelle, nous nous abstenons également. Nous l'avons expliqué dans le débat d'orientation budgétaire, pour nous, c'est encore un projet trop flou.

M. le Maire

Cela va venir au débat, le programmiste est choisi.

M. Lafitte

La halle culturelle à Harriet Baita, c'était sur notre programme, donc on ne va pas dire que ce n'est pas au bon endroit. Mais nous préférons attendre de savoir comment vous allez le budgétiser. Vous avez proposé un chiffre de 3.000.000 € il y a quelques mois, j'avais un peu sursauté, vous m'aviez dit : «M. Lafitte, c'est juste une estimation». Mais sachez qu'à 3.000.000 €, on n'y va pas. Donc, nous préférons attendre.

M. le Maire

Tout dépend ce qu'on y met dedans.

M. Lafitte

C'est sûr. Mais lorsqu'on sait qu'on va y mettre 3.000.000 €...

Pour les nouvelles opérations, Ederbidea etc, c'est bon.

Une petite considération d'ordre général : le côté vertueux que vous faites ressortir pour le fonctionnement, on souhaiterait également le voir dans vos recherches d'investissements, ceux qui permettent de dépenser moins pour la suite, notamment au niveau du fonctionnement. Tiens, par exemple, pour la véloroute!

M. le Maire

Je vais vous dire une chose sur ce point : l'investissement vertueux, c'est la route. Parce que la route, vous la faites et pendant quelques années, elle ne demande pas trop d'entretien. Seulement, on ne peut pas faire que des routes, il faut faire des écoles, des centres de loisirs...

M. Lafitte

La route, c'est comme pour la piscine : cela dépend ce qu'on y met. Idem pour la halle culturelle, tout dépend ce qu'on y met dessus. Si vous y mettez un vélo, moi ça me va.

M. le Maire

L'investissement vertueux, comme vous l'appellez, c'est-à-dire qui ne demande pas de dépenses, c'est la route. Le reste demande des frais de fonctionnement, tout le temps.

M. Lafitte

Oui mais qui peuvent être limités, autant que faire se peut. Par exemple, on va y revenir parce que c'est un peu douloureux, la piscine, selon nous, à cette échelle-là, n'est pas un investissement vertueux. C'est un investissement nécessaire mais pas vertueux en raison de ses coûts de fonctionnement, ce qu'on paie au niveau de la DSP – 438.000 €, qui a légèrement augmenté avec la nouvelle DSP – ce n'est quand même pas vertueux.

M. le Maire

Combien de visiteurs? 1 400 000 visiteurs?

M. Lafitte

D'accord, mais le fonctionnement, on le paie.

N° 5 - FINANCES

Budget primitif 2016 : subventions aux associations et à divers organismes

Mme Lacaze, conseiller municipal délégué, expose :

Le montant global des dotations proposées au secteur associatif ou assimilé dans le budget primitif 2016 s'élève à 2.814.906,50 € répartis comme suit et détaillés dans l'annexe jointe :

Subventions : sports et vie associative	313.078,00 €
Subventions : culture, patrimoine, traditions et langue basque	336.890,00 €
Subventions : sportives scolaires	6.329,50 €
Subventions : travaux, développement durable, accessibilité, mer et littoral	15.250,00 €
Subventions : action sociale, santé, famille et personnes âgées	1.327.996,00 €
Subventions : petite enfance, jeunesse et éducation	88.928,00 €
Subventions : commerce - artisanat et animations de la ville	688.950,00 €
Subventions : urbanisme, habitat et stratégie urbaine	2.985,00 €
Subventions : développement durable	1.500,00 €
Subventions : finances, administration générale et ressources humaines	33.000,00 €
TOTAL	2.814.906,50 €

Il est proposé au conseil municipal :

- de voter les subventions 2016 proposées aux associations et organismes désignés en annexe,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer en tant que de besoin les conventions afférentes au versement de ces subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Culture, patrimoine, traditions et langue basque*» du 26 janvier 2016 et du 15 février 2016,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Sports et vie associative*» du 9 février 2016,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Action sociale, santé, famille et personnes âgées*» du 4 mars 2016,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Petite enfance, jeunesse et éducation*» du 21 mars 2016,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 29 mars 2016,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Commerce-artisanat et animations de la ville*» du 30 mars 2016,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Travaux, développement durable, accessibilité, mer et littoral*» du 30 mars 2016,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Urbanisme, habitat et stratégie urbaine*» du 5 avril 2016,

- vote les subventions 2016 proposées aux associations et organismes désignés en annexe,

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer en tant que de besoin les conventions afférentes au versement de ces subventions.

Subventions «sports et vie associative»

Adopté à l'unanimité

Subventions «culture, patrimoine, traditions et langue basque»

Adopté à l'unanimité

Subventions «sportives scolaires»

Adopté à l'unanimité

Subventions «travaux, développement durable, accessibilité, mer et littoral»

Adopté à l'unanimité

Subventions «action sociale, santé, famille et personnes âgées»

(dont CCAS 658.000 € et Sagardian 600.000 €)

Adopté à l'unanimité

Subventions «petite enfance, jeunesse et éducation»

Adopté à l'unanimité

Subventions «commerce-artisanat et animations de la ville»

Adopté par 27 voix

6 abstentions (Mme Debarbieux, M. Lafitte, Mme Horchani, M. Etcheverry-Ainchart, Mme Marsaguet, M. Vanderplancke)

Subventions «urbanisme, habitat et stratégie urbaine»

Adopté à l'unanimité

Subventions «finances, administration générale et ressources humaines»

Adopté à l'unanimité

Etant précisé que les conseillers suivants ne prennent pas part au vote pour les subventions des associations concernées ci-dessous :

- Jean-François Irigoyen pour l'association Ur Ikara et pour l'association club nautique Larraldenia
- Stéphane Alvarez pour l'association «Croix Rouge»
- Guillaume Colas pour l'association «Belharra Watermen»
- Margaret Girard pour l'association Beltza Gorria
- Pascal Lafitte pour l'association «Les Caravelles»

Commentaires

M. Lafitte

Explication de vote d'Herri Berri : c'est du classique, nous votons pour toutes les subventions annoncées sauf celle concernant le «commerce, l'artisanat et l'animation de la ville» parce que, dans les 688.950 €, on trouve 515.000 € à destination de l'office de tourisme. On ne conteste pas la subvention à l'office de tourisme, il en a besoin, c'est la hauteur de la subvention qu'on conteste. Hors de saison puisqu'alors que vous avez un budget en baisse – vous avez raison, c'est la première fois – la subvention à l'office de tourisme, elle, ne baisse pas. Rappelons que, l'an dernier, vous l'aviez baissé de 30.000 €, ce qui était significatif, en expliquant que tout le monde participait à l'effort. Cette année, apparemment, l'office ne participe plus à l'effort.

M. Vanderplancke

Nous sommes pour notre part décidés également à nous abstenir quant à la subvention attribuée à l'office de tourisme, notamment pour la raison très simple qu'il n'y a pas de représentant de l'opposition dans son instance.

M. le Maire

Si, il y a Mme Horchani.

Mme Marsaguet

Mais, nous, nous n'y sommes pas.

M. Vanderplancke

Donc, on s'abstient.

M. le Maire

Je précise que les élus faisant partie du bureau d'une association ne prennent pas part au vote des subventions des associations qu'ils représentent.

N° 6 – FINANCES

Budget général : admission en non-valeur de titres irrécouvrables

Mme Ithurria, adjoint, expose :

A la demande de Madame le Trésorier de Saint Jean de Luz, le conseil municipal est appelé à procéder à l'admission en non-valeur des titres irrécouvrables pour un montant de 1.798,87 € (budget général) dont le détail est repris en annexe.

Les crédits correspondants sont inscrits au compte 6541 et 6542 chapitre 65 au budget 2016.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'admettre en non-valeur ces titres irrécouvrables.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, Administration générale, Ressources humaines*» du 29 mars 2016,
- admet en non-valeur ces titres irrécouvrables.

Adopté à l'unanimité

N° 7 - FINANCES

Office de tourisme, du commerce et de l'artisanat : budget primitif 2016

M. Soreau, adjoint, expose :

Le budget primitif 2016 de l'Office de tourisme, du commerce et de l'artisanat s'équilibre à la somme de 2.614.604 €.

Il se répartit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement :	2.573.004 €	2.573.004 €
Investissement :	41.600 €	41.600 €

Ce budget primitif 2016 fait apparaître les subventions suivantes :

- Subvention de fonctionnement	515.000 € (<i>rappel 2015 : 515.000 €</i>)
- Subvention Fêtes de la Saint-Jean	57.000 € (<i>rappel 2015 : 57.000 €</i>)
- Subvention Festival International du Film	35.000 € (<i>rappel 2015 : 35.000 €</i>)
- Subvention plan de communication	35.000 € (<i>rappel 2015 : 35.000 €</i>)
- Subvention commerce	45.000 € (<i>rappel 2015 : 45.000 €</i>)

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le budget primitif 2016 de l'Office de tourisme, du commerce et de l'artisanat présenté en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances – Administration générale - Ressources humaines*» du 29 mars 2016,
- vu l'avis favorable du comité directeur de l'Office de tourisme, du commerce et de l'artisanat en date du 11 mars 2016,
- approuve le budget primitif 2016 de l'Office de tourisme, du commerce et de l'artisanat présenté en annexe.

Adopté par 27 voix

4 contre (Mme Debarbieux, M. Lafitte, Mme Horchani, M. Etcheverry-Ainchart)

2 abstentions (Mme Marsaguet, M. Vanderplancke)

Commentaires

M. Soreau

Je voudrais vous rappeler que ce budget primitif 2016 a été présenté en commission commerce, ainsi qu'en commission des finances et en comité directeur de l'office du tourisme et du commerce.

Saint-Jean-de-Luz et le tourisme

- Saint-Jean-de-Luz, 3^{ème} en notoriété spontanée à l'évocation des mots « Pays Basque » derrière Biarritz et Bayonne
- Une bonne année touristique 2015 : + 3 % de nuitées
- Une organisation différente à partir de 2017

Les missions

- Accueil, information
 - Promotion
 - Coordination des acteurs locaux
 - Commercialisation
 - Régie publicitaire
 - Soutien au commerce
 - Animation et événementiel
 - Gestion de la Grillerie de sardines
 - Gestion d'un espace boutique
- Missions transférées à l'intercommunalité en 2017

Les engagements pour 2016

- Maintien des charges générales de fonctionnement
- Poursuite au même niveau budgétaire des actions de communication et d'animations de la ville
- Optimiser le rendement de la taxe de séjour
- Développer le CA des activités commerciales

Petit rappel concernant les charges générales de fonctionnement : l'office salarie 17 personnes à l'année, 22 équivalant temps plein l'été. Il n'y a pas de changement d'effectifs pour cette nouvelle année.

Une petite parenthèse : ses charges salariales représentent 47 % du budget, la moyenne nationale est de 65 %, avec les missions listées plus haut.

Pour ce qui concerne la taxe de séjour, il y a une augmentation prévue cette année puisqu'en 2015, le réalisé était de 480.000 €, pour 2016 on espère 495.000 €, grâce à la recherche active des non-déclarants.

Accueil et Information

- Maintien des 350 jours d'ouverture : 380 000 personnes accueillies
- Développement de la billetterie spectacles
- Maintien du CA de la boutique à hauteur de 80 000€
Nouveau en 2016
- Création de 5 nouvelles visites guidées dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire

Coordination des acteurs

- Poursuite de la professionnalisation des acteurs touristiques
- Maintien du CA de la régie publicitaire à hauteur de 139 000€

La communication

- Volonté de conforter la marque « Saint-Jean-de-Luz »
 - Relations presse France et Grande-Bretagne
 - Communication grand public Ile de France, Midi-Pyrénées, Aquitaine-Poitou-Charentes
 - Opération de fidélisation de la clientèle

Animations - Evénements

- Maintien du budget lié aux animations et événements

Nouveau en 2016

- Développement d'animations neutres financièrement : marchés avec Bizi Ona Slow Food, concerts du parc Duconténia, pintxo poteo avec les cafetiers...

Commerces

- Maintien du budget dédié aux commerces
- Dossier FISAC déposé fin janvier, attente du traitement du dossier
 - Signalétique commerciale
 - Valorisation des vitrines des commerces vacants
 - Création site e-commerce
 - Observatoire du commerce
 - Développement animations commerciales

Le financement

- Recettes commerciales 1 350 000€ (+)
- Taxe de séjour 495 000€ (+)

Subvention communale

- Fonctionnement 515 000€ (=)
- Fêtes St Jean 57 000€ (=)
- Communication 35 000€ (=)
- Commerces 45 000€ (=)

M. Lafitte

Je vais vous poser, M. le Maire, pour la troisième fois de la soirée, la même question : quand vous annoncez un budget primitif en baisse - pour la première fois vous le soulignez - quand la subvention de l'office de tourisme reste la même, quand donc l'office de tourisme ne participe pas à l'effort général demandé à l'ensemble des services, expliquez-moi pourquoi? L'an dernier, vous l'aviez baissé, en le justifiant par le motif de la baisse de la DGF. Cette année, la baisse de la DGF est quasiment identique à l'année précédente. Expliquez-moi pourquoi la subvention de l'office de tourisme n'est pas impactée à la baisse?

M. le Maire

Je vais vous répondre, c'est un débat de 15 ou 20 ans. L'office de tourisme participe activement à la richesse de la ville, aux emplois de la ville. On ne peut pas freiner l'office de tourisme dans le développement de ses actions. C'est la raison pour laquelle, cette année, avec ce budget équilibré sans augmentation d'impôts, je n'ai pas souhaité baisser la subvention de fonctionnement de 515.000 € à l'office de tourisme et du commerce.

M. Lafitte

«Subvention commerce = 45.000 €» : cela s'adresse précisément à qui?

M. Soreau

Cela correspond aux différentes animations : celle de Noël, les opérations relatives aux braderies, les bons d'achats...

Pour compléter les propos de M. le Maire, je voudrais préciser qu'en ce qui concerne les nuitées marchandes et résidences secondaires parents et amis, nous avons eu les chiffres et les retombées directes sont de près de 100.000.0000 €.

Comme je le disais tout à l'heure, par rapport à la masse salariale - 47 % du budget contre une moyenne nationale de 65 % - cela veut dire que l'office de tourisme, avec toutes ses activités commerce, tourisme, événementiel etc, parvient à maintenir son niveau de service.

M. Lafitte

On l'acte. Seulement, ce qu'on voudrait, c'est faire mieux avec moins, comme vous savez si justement le dire.

M. Soreau

On fait mieux avec moins puisque l'on fait plus d'événements, plus d'animations, plus de promotion.

M. Lafitte

Mais pas moins de subvention.

M. le Maire

Mais vous ne voulez pas de tourisme, il faut l'assumer.

M. Lafitte

Non, je n'ai jamais dit ça!

M. le Maire

Mais si, assumez!

M. Lafitte

Comment vous pouvez dire cela? Je ne vais pas assumer quelque chose que vous nous collez dessus à Herri Berri. Depuis longtemps, on reconnaît que l'activité touristique est une activité économique importante, qu'il faut aider.

M. le Maire

C'est ce que nous faisons, nous l'aidons.

M. Lafitte

On dit que la hauteur de subvention est hors de raison et hors de propos.

M. le Maire

Très bien, assumez-le.

M. Lafitte

Mais on vous le dit! On vous dit, non pas de la supprimer, mais de la baisser!

M. le Maire

C'est là où nous nous opposons.

M. Lafitte

C'est clair, on ne va pas avancer.

Je finis mon intervention sur le commerce : je crois que vous avez été à une réunion avec des commerçants – j'ai lu le compte-rendu dans un journal local, pour ne pas citer le nom. Mme Horchani était présente, les échanges ont été quelque peu vifs, le compte-rendu également. Donc, par rapport à la subvention de commerce, nous souhaiterions voir un directeur, avec des missions dédiées à cette animation commerciale. Lorsqu'on voit actuellement le taux de vacance des commerces, lorsqu'on voit, à l'Ilot des Erables, sur dix commerces ouverts, cinq sont vides, il n'y a personne dedans, cela fait une proportion de 50 %. Trois ou quatre ont un panneau «à louer». Il y a un problème, soulevé par les commerçants, il y a un problème que tous les luziens peuvent voir au niveau des vitrines des magasins. On pense qu'une partie de la solution pourrait être l'embauche d'un directeur commercial, ce qu'on appelle un manager de ville.

Vous nous dites régulièrement : «ne vous inquiétez pas, M. Lafitte, cela va venir», «Madame la Directrice de l'Office de tourisme fait office de...». Très bien. Mais nous faisons un triste constat du commerce en centre-ville.

M. Soreau

Je peux répondre assez facilement puisque la compétence tourisme va disparaître de Saint Jean de Luz, elle va passer à l'Agglomération, on a donc une réorganisation par rapport à ce futur Office du commerce et de l'animation qui va naître l'année prochaine sur la commune. A ce moment-là, nous pourrions procéder à l'embauche d'un manager de ville. Tout est lié au plan Fisac puisque nous attendons les financements. C'est quand même contradictoire de vouloir embaucher plus, tout en souhaitant une baisse de la subvention.

Par rapport à la réunion que vous évoquiez, nous faisons effectivement régulièrement des réunions avec les commerçants en direct, selon moi cela a été une très bonne réunion, peut-être mal retranscrite, elle s'est déroulée sur deux heures, avec différentes propositions. Je sais que Mme Horchani était présente, nous en avons discuté ensemble. C'était une rencontre directe avec les commerçants, comme on le fait avec les halles, comme on le fait avec les cafetiers-restaurateurs. Je pense que c'est bien de pouvoir se dire les choses, d'échanger, pour pouvoir avancer ensemble.

M. le Maire

Vous avez cité les commerces des Erables, cela me donne l'occasion de faire un point.

Il y avait huit commerces sur ce site. Au moment des transactions initiales, nous avons proposé aux locataires qui avaient des baux commerciaux de devenir propriétaires de leurs murs. Tous, vous m'entendez bien, tous ont accepté. Le seul problème, c'est qu'un exploitant arrive au terme de son activité – ce sera une boulangerie – et que deux autres sont à louer, effectivement. Je trouve cela – je le dis haut et fort – scandaleux. Ce sont des gens qui avaient des baux, qui ont profité d'un prix attractif, et qui ont fait une opération patrimoniale. Je le dis franchement, je le leur dis : ce que vous avez fait est scandaleux. Je m'arrête là.

M. Etcheverry-Ainchart

Concernant l'office de tourisme, sans vouloir y revenir longuement, j'ai bien compris la logique qui préside au fait que vous mainteniez la subvention. Mais puisque les données sont inchangées ces dernières années sur l'importance de l'office de tourisme qui produit de la richesse, etc, pourquoi donc avoir baissé la subvention l'année dernière?

M. le Maire

Parce que l'année dernière, c'était une année particulièrement difficile, il fallait aussi augmenter les impôts, et je voulais minimiser cet impact sur les luziens. J'avais donc demandé à l'office de tourisme de faire des efforts. Et cette année, on n'augmente pas la subvention, on la laisse avec les 30.000 € en moins, on ne l'augmente pas.

M. Lafitte

Nous, c'est seulement la subvention de fonctionnement qui ne nous convient pas, le reste, ça va.

M. le Maire

Mais on ne peut pas voter partiellement, c'est l'ensemble du budget qu'on vote.

N° 8 - RESSOURCES HUMAINES

Approbation du tableau des effectifs du personnel territorial de Saint Jean de Luz au 1^{er} mai 2016

Mme Nicole Ithurria, adjoint, expose :

Comme chaque année, il appartient au conseil municipal d'approuver le tableau des effectifs du personnel territorial de la commune.

Il est rappelé que celui-ci est susceptible de modifications durant l'année compte tenu de l'attente des résultats des dossiers retenus à la promotion interne par la commission administrative paritaire du Centre Départemental de Gestion des Pyrénées Atlantiques, des résultats de concours et des besoins des services.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le tableau des effectifs du personnel territorial au 1^{er} mai 2016 présenté en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 7 mars 2016,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 29 mars 2016,
- approuve le tableau des effectifs du personnel communal au 1^{er} mai 2016 présenté en annexe.

Adopté par 29 voix

4 abstentions (Mme Debarbieux, M. Lafitte, Mme Horchani, M. Etcheverry-Ainchart)

Commentaires

M. Lafitte

On voit que le nombre d'employés est en augmentation, alors qu'on nous a dit que c'était un poste d'économie remarquable à faire. Je pense que, si on profite des départs à la retraite, en ciblant bien, on doit pouvoir diminuer le nombre d'employés municipaux, en n'enlevant pas de service aux luziens. Nous savons que les agents ont un statut qui les protège, et tant mieux. Mais cette augmentation nous interpelle quelque peu.

Mme Ithurria

C'est tout à fait cela, certains départs à la retraite ont été remplacés mais, au vu de l'ancienneté, un nouveau recrutement coûte moins cher. On a dû également, pour faire face aux activités périscolaires, embaucher, avec des petits contrats.

M. Lafitte

Je parle des 279 employés titulaires. Je suis bien placé pour savoir qu'au niveau des NAP, ils sont payés vacataires, à l'heure.

Mme Ithurria

Il y a également des agents qui étaient stagiaires qui sont passés titulaires.

M. Lafitte

Je répète : il n'est pas question d'enlever quoi que ce soit aux agents et il n'est pas question non plus d'enlever le service rendu aux luziens, on doit pouvoir cibler pour pouvoir faire des économies sur ce poste.

Mme Ithurria

C'est notre préoccupation.

M. le Maire

Nous faisons des économies même en remplaçant puisque nous embauchons des jeunes dont la rémunération n'atteint pas le niveau de rémunération d'agents en fin de carrière.

M. Lafitte

Je ne dis pas qu'il ne faut plus embaucher, nous sommes d'accord.

N° 9 - RESSOURCES HUMAINES

Recrutement du personnel saisonnier pour l'année 2016

Mme Nicole Ithurria, adjoint, expose :

- **Sur le budget général :**

La saison estivale, avec l'afflux de la population touristique, entraîne une sollicitation plus importante des services municipaux. Il convient donc de renforcer les effectifs de la commune pour faire face à ce surcroît d'activité.

Environ 101 jeunes se verront proposer un contrat saisonnier d'une durée moyenne d'un mois (essentiellement lycéens et étudiants en juillet/août, et quelques demandeurs d'emploi sur la période plus large de juin à septembre ainsi qu'au service de la police municipale-stationnement payant) dans les services suivants :

- Club Donibane,
- Nettoyage des plages et filet anti-pollution,
- Voirie, festivités, propreté,
- Espaces verts,
- Police municipale-stationnement payant,
- Culture, surveillance exposition,

Ces recrutements interviendront sur la base d'un indice brut 334 majoré 317 au 1^{er} janvier 2013 (excepté pour les personnels titulaires du BEESAN-cours de natation du club Donibane où la base retenue est l'indice brut 382 majoré 352 au 1^{er} janvier 2013), ce qui représente une incidence financière totale de 211.000 € (charges comprises) qui est inscrite au budget primitif 2016.

- **Sur le budget annexe camping municipal :**

Afin de permettre le bon fonctionnement de cet équipement, il convient de recruter deux équipiers au directeur, du 14 mars 2016 au 7 octobre 2016 (sur la base d'un indice brut 334 majoré 321 au 1^{er} février 2013) et 16 jeunes gens répartis entre les mois de juin à août 2016 (sur la base d'un indice brut 334 majoré 317 au 1^{er} janvier 2013). La dépense évaluée à 40.000 € est inscrite au budget primitif 2016 du camping municipal.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le principe des recrutements saisonniers aux conditions exposées ci-dessus au sein des services municipaux et du camping municipal,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les contrats correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 29 mars 2016,
- approuve le principe des recrutements saisonniers aux conditions exposées ci-dessus au sein des services municipaux et du camping municipal,
- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les contrats correspondants.

Adopté à l'unanimité

N° 10 – RESSOURCES HUMAINES

Surveillance des plages 2016 : recrutement de sauveteurs nautiques saisonniers et règlement à l'Etat des frais

M. Jean-François Irigoyen, adjoint, expose :

La surveillance des cinq plages de Saint-Jean-de-Luz durant la saison estivale sera assurée par des CRS/MNS et des sauveteurs nautiques communaux saisonniers.

Les candidats participeront à un stage du 12 au 15 avril 2016 qui permettra d'évaluer leur aptitude. Ce stage sera encadré par 4 MNS CRS et 8 sauveteurs saisonniers, parmi les plus anciens et qualifiés.

Une mise à jour du BNSSA sera effectuée lors du dernier jour du stage mer, avec le concours de la FNMNS.

A partir du 1^{er} juillet et jusqu'au 31 août 2016, la partie de plage située derrière la digue aux chevaux (côté Nord) sera surveillée de 11h à 19h30.

La surveillance des plages de la commune pour 2016 prévoit un effectif de 43 saisonniers (maximum en juillet et août) réparti sur l'ensemble des plages, selon les périodes suivantes:

<p>Grande plage <u>Mois d'avril/mai</u> A compter du samedi 30 avril Le 1^{er} mai, du 5 au 8, du 14 au 16, du 21 au 22, et du 28 au 29 mai</p> <p><u>Juin et septembre</u> A compter du mercredi 1^{er} juin, surveillance en continu jusqu'au dimanche 11 septembre inclus, puis week-ends du 17 et 18 septembre, et du 24 et 25 septembre</p> <p><u>Juillet et août</u> du 1^{er} au 31 inclus</p> <p>Soit 120 jours de surveillance</p>
<p>Erromardi : du 1^{er} juillet au 31 août inclus</p>
<p>Mayarco : du 1^{er} juillet au 31 août inclus</p>
<p>Lafitenia : du 1^{er} juillet au 31 août inclus</p>
<p>Senix (Saint-Jean-de-Luz / Guéthary) : du 1^{er} juillet au 31 août inclus</p>

Variable d'ajustement :

L'engagement des sauveteurs aquatiques (mai à septembre) et des chefs de postes et adjoints au chef de poste (hors temps de présence des maîtres-nageurs sauveteurs CRS) se fait désormais sur la base du statut d'agent non titulaire (contractuel à temps complet) de la fonction publique territoriale recruté pour faire face à un besoin occasionnel ou saisonnier.

Le nombre de jours de détachement des fonctionnaires de police étant inférieur cette année à celui de l'an dernier (du 20 juillet au 22 août), un recrutement complémentaire sera effectué parmi les candidats saisonniers déclarés aptes à l'issue du stage mer, afin de pallier leur absence.

Parmi tous les sauveteurs saisonniers, trois seront sur un emploi du temps de 42 h/semaine durant la période d'absence des CRS-MNS.

Dès que les CRS-MNS prendront leur service sur nos plages, les saisonniers municipaux seront redéployés sur les différentes plages de la commune.

Afin de fidéliser les candidats et de valoriser les compétences nécessaires à l'exercice de ces missions, il est proposé de recruter ces personnels sur la base du statut d'éducateur territorial des activités physiques et sportives et de retenir le barème de rémunération suivant :

- Sauveteurs nautiques (ICP inclus) :

- 1^{er} et 2^{ème} année – IM 319 - Novices
- 3^{ème} et 4^{ème} année – IM 325 - Confirmés
- 5^{ème} année et + – IM 339 - Qualifiés

- Adjoints au chef de poste – IM 345 (2 par poste) - Experts

- Chefs de postes – IM 358 (1 par poste) - Experts

Un crédit global de 244.400 € a été inscrit au budget primitif 2016 à cet effet.

Concernant les CRS/MNS, la commune remboursera à l'Etat les frais de déplacement et de mission de ces agents dans les conditions réglementaires (frais évalués à 25.000 € maximum) dont les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2016.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la création des postes de sauveteurs nautiques communaux, et le dispositif de surveillance des plages,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à pourvoir à ces postes et signer les actes afférents,
- d'autoriser le règlement des frais de déplacement et de mission à l'Etat au titre de l'emploi des CRS/MNS par la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 29 mars 2016,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Travaux, développement durable, accessibilité, mer et littoral*» du 30 mars 2016,
- approuve la création des postes de sauveteurs nautiques communaux, et le dispositif de surveillance des plages,
- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à pourvoir à ces postes et signer les actes afférents,
- autorise le règlement des frais de déplacement et de mission à l'Etat au titre de l'emploi des CRS/MNS par la commune.

Adopté à l'unanimité

N° 11 – RESSOURCES HUMAINES

Gestion du site handiplage pour les mois de juillet et août 2016

M. Jean-François Irigoyen, adjoint, expose :

Depuis l'été 2010, la commune a repris en régie un site équipé pour l'accès à la baignade des personnes à mobilité réduite et déficients visuels lors de la saison estivale, qui est situé au sud de la grande plage. L'employé saisonnier qui y est affecté est recruté sur la base du barème établi pour le personnel de surveillance des plages débutant. En outre, il est titulaire du brevet de secourisme (PSE1).

Le candidat retenu devra avoir participé à un stage de sensibilisation de 2 jours, dispensé par l'association Handiplage, avant la prise de fonction.

Les saisonniers sauveteurs de la grande plage pourront être affectés à ce poste en cas de besoin de remplacement ponctuel.

Afin d'assurer une cohérence du dispositif des plages, il est proposé que la commune de Saint-Jean-de-Luz reconduise la gestion du site handiplage en régie, en mettant à disposition un saisonnier municipal, ainsi que tout le matériel nécessaire à cette activité (3 tiralos, un système audio plage équipé pour les personnes malvoyantes, radios, paddle board, potence de transfert).

Pour 2016, le site sera ouvert tous les jours gratuitement au public (avec la présence d'agent municipal) du 1^{er} juillet au 31 août :

- de 13 h 30 à 19 h 00 du lundi au jeudi
- de 13 h 00 à 19 h 00 du vendredi au dimanche.

Il est précisé qu'en dehors de cette période, l'accès aux tiralos est possible par demande d'un digicode auprès du poste de secours ou de l'Office de tourisme, du commerce et de l'artisanat.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2016.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la création du poste d'handiplagiste pour les mois de juillet et août 2016,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à pourvoir à ce poste et signer les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 29 mars 2016,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Travaux, développement durable, accessibilité, mer et littoral*» du 30 mars 2016,
- approuve la création du poste d'handiplagiste pour les mois de juillet et août 2016,
- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à pourvoir à ce poste et signer les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

N° 12 – RESSOURCES HUMAINES

Fixation des tarifs d'intervention du personnel communal pour l'année 2016

M. Jean-François Irigoyen, adjoint, expose :

Chaque année, le conseil municipal arrête les tarifs des interventions du personnel communal qui peut être amené à agir pour le compte des particuliers et des associations. Ces tarifs sont principalement appliqués dans le cadre des recours exercés par la ville auprès des compagnies d'assurance.

Au titre de l'année 2016, il est proposé de retenir les montants suivants :

- 25,79 € de l'heure pour les jours ouvrables (25,28 € en 2015)
- 51,33 € de l'heure pour les jours fériés et dimanches (50,33 € en 2015)

ce qui représente une augmentation de 2 % par rapport aux tarifs de 2015.

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer les tarifs d'intervention du personnel communal pour l'année 2016 aux montants précités.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 29 mars 2016,
- fixe les tarifs d'intervention du personnel communal pour l'année 2016 aux montants précités.

Adopté à l'unanimité

N° 13 - RESSOURCES HUMAINES

Prise en charge des frais de déplacement des agents utilisant un véhicule personnel dans le cadre de missions itinérantes

Mme Nicole Ithurria, adjoint, expose :

Les frais engagés par les agents territoriaux et les collaborateurs occasionnels lors de déplacements nécessités par l'exercice de leurs fonctions peuvent faire l'objet de remboursement par les collectivités territoriales.

La délibération n° 14 du conseil municipal du 27 juin 2008 fixe les modalités de remboursement lors de frais de missions liés à des colloques, formation, préparation et présentation à un concours ou à un examen professionnel.

Certains agents territoriaux utilisent leur véhicule personnel pour remplir des missions itinérantes se situant sur le territoire de la commune (agents d'entretien, ETAPS, agents intervenant aux NAP....).

Une disposition spécifique, figurant à l'article 14 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001, s'applique à ces agents territoriaux qui peuvent alors être indemnisés sur une base forfaitaire fixée par arrêté ministériel du 5 janvier 2007.

Ainsi, les agents fonctionnaires titulaires et stagiaires, non titulaires, collaborateurs occasionnels, agents sous contrat de droit privé et collaborateurs de cabinet effectuant des missions itinérantes dans le cadre des NAP, de l'entretien des bâtiments communaux, de la restauration scolaire, garderie, activités sportives dans les établissements scolaires ou toutes autres missions, et utilisant à cet effet leur véhicule personnel, bénéficieront d'une indemnisation forfaitaire annuelle de 210 €.

Cette indemnité forfaitaire sera automatiquement réévaluée lors de nouvelles dispositions réglementaires applicables en la matière.

Pour les agents bénéficiant d'un contrat inférieur à une durée de 12 mois, ou les agents absents pour longue maladie, maladie longue durée, congé maternité et congé de formation, cette indemnisation sera calculée au prorata des mois de présence.

Afin de tenir compte de cette mesure, l'indemnité sera fractionnée en deux versements, l'un au 1^{er} juin et l'autre au 1^{er} décembre de chaque année.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la prise en charge des frais de déplacement des agents utilisant un véhicule personnel dans le cadre de missions itinérantes à compter du 1^{er} mai 2016,
- de fixer le montant de cette indemnité forfaitaire à 210 € par an et d'approuver les modalités de versement correspondantes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 7 mars 2016,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 29 mars 2016,
- approuve la prise en charge des frais de déplacement des agents utilisant un véhicule personnel dans le cadre de missions itinérantes à compter du 1^{er} mai 2016,
- fixe le montant de cette indemnité forfaitaire à 210 € par an et approuve les modalités de versement correspondantes.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Vanderplancke

A propos de la flotte véhicules de la ville, il n'y a pas eu de grand changement? Parce qu'on a eu une augmentation de l'assurance de 35.000 € avec le Gan, je ne retrouve plus le document mais cela nous paraît énorme.

M. le Maire

Je ne sais pas trop de quoi vous parlez, il n'y a pas eu de hausse particulière de la cotisation.

M. Vanderplancke

Je me demandais s'il s'agissait d'une augmentation du nombre de véhicules à assurer.

M. le Maire

Non, je peux vous le garantir, le nombre de véhicules n'a pas augmenté, ni le montant de la cotisation.

M. Lafitte

Vous pensez quoi des véhicules électriques, M. le Maire, dans les investissements vertueux?

M. le Maire

On y pense.

N° 14 – ADMINISTRATION GENERALE

Délégation de service public piscine sports et loisirs : communication du rapport d'activités du délégataire pour l'exercice 2013-2014

M. Jean-Daniel Badiola, adjoint, expose :

Conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, le délégataire d'un service public doit produire chaque année un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation, afin d'apprécier les conditions d'exercice du service public.

La société Sepiluz, délégataire de la piscine sports et loisirs lors de l'exercice 2013-2014, a transmis son rapport d'activités.

Il est proposé au conseil municipal :

- de prendre acte du rapport d'activités de la société Sepiluz, délégataire de la piscine sports et loisirs lors de l'exercice 2013/2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 29 mars 2016,
- prend acte du rapport d'activités de la société Sepiluz, délégataire de la piscine sports et loisirs lors de l'exercice 2013/2014.

Adopté à l'unanimité

N° 15 – ADMINISTRATION GENERALE

Petit train routier à usage touristique : attribution de la délégation de service public

M. Eric Soreau, adjoint, expose :

Afin de favoriser l'animation touristique de la ville et notamment du centre historique, la Ville de Saint-Jean-de-Luz autorise l'exploitation d'un petit train routier à usage touristique.

Compte tenu de la spécificité de cette activité et de son caractère saisonnier, la commune a souhaité déléguer la gestion de cette exploitation par délibération du conseil municipal du 18 septembre 2015, selon l'avis de la commission consultative des services publics locaux (18 septembre 2015) et celui du comité technique paritaire (14 septembre 2015).

Conformément à l'article L 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), une procédure a été lancée : quatre personnes ont retiré un dossier et une seule a déposé une offre. La commission a autorisé M. le Maire à négocier avec le candidat, M. Jean-Pierre Blies. Un rapport retraçant la procédure a été adressé le 23 mars 2016 selon les dispositions de l'article L 1411-7 du CGCT.

Aux termes de cette procédure, il est proposé de retenir M Jean-Pierre Blies dont l'offre présente les garanties techniques et de mise en valeur du patrimoine local.

Dans ce cadre, le contrat prévoit donc une exploitation d'une durée de six ans, de manière continue du début de vacances de Printemps à la fin des vacances de la Toussaint, et de manière occasionnelle le reste de l'année sur demande expresse. L'exploitant fournit le matériel et propose un commentaire adapté au circuit mettant en valeur l'intérêt touristique de la ville, élaboré en partenariat avec l'Office de tourisme, du commerce et de l'artisanat.

Enfin, le contrat prévoit une redevance de 11.000 € annuelle, ainsi que les tarifs suivants :

- 6 €/adulte
- 3 €/enfant
- 5 €/personne tarif groupes (à partir de 25 personnes)

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le contrat de délégation de service public pour l'exploitation d'un petit train routier à usage touristique,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer ce contrat ainsi que les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 14 septembre 2015,
- vu l'avis favorable de la commission consultative des usagers des services publics locaux du 18 septembre 2015,
- vu l'avis favorable de la commission de délégation de service public ad hoc,
- vu le rapport de présentation adressé aux membres du conseil municipal le 23 mars 2016,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 29 mars 2016,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Commerce-artisanat et animations de la ville*» du 30 mars 2016,
- approuve le contrat de délégation de service public pour l'exploitation d'un petit train routier à usage touristique,
- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer ce contrat ainsi que les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Soreau

Je voudrais préciser que M. Blies va changer de train : le nouveau véhicule aura un système panoramique de présentation, avec différentes langues proposées comme actuellement, dont la langue basque.

M. Etcheverry-Ainchart

Langue basque qui brille toujours par son absence sur le site internet de l'office de tourisme.

N° 16 – ADMINISTRATION GENERALE

Exploitation du lot n° 9 de la grande plage : attribution de la délégation de service public

M. Jean-François Irigoyen, adjoint, expose :

Par décret du 26 mai 2006, l'équipement, l'entretien et l'exploitation des plages naturelles de la commune font l'objet d'une convention avec l'Etat.

Par courrier du 6 octobre 2014, M. Sébastien Hiriart a souhaité mettre fin au «sous-traité d'exploitation» du 15 mai 2013 qui l'autorisait à exploiter le lot n° 9 «club de plage- carré rue de la Mer» sur la grande plage de Saint Jean de Luz. Ce contrat initial devait s'achever le 15 octobre 2016.

Le site est resté inexploité pour la dernière estivale 2015, faisant apparaître un besoin en termes d'animation touristique.

Par délibération du conseil municipal en date du 18 septembre 2015, il a été lancé une procédure de délégation de service public conforme aux dispositions du décret n° 2006-608 du 26 mai 2006 et des articles L 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, afin de conclure un nouveau sous-traité pour l'exploitation d'un club de plage sur ce lot.

La commission de délégation de service public a autorisé quatre candidats à présenter une offre. A l'examen des dossiers, la commission a autorisé M. le Maire à négocier avec les candidats.

Un rapport retraçant la procédure a été adressé le 23 mars 2016 selon les dispositions de l'article L 1411-7 du CGCT, comprenant l'analyse des différentes offres et les motifs du choix du candidat retenu.

Aux termes de cette procédure, M. le Maire propose donc de retenir l'offre de la société Luz Grand Hôtel qui présente les garanties techniques et professionnelles permettant d'assurer avec qualité et sérieux l'exécution, la continuité du service public et l'égalité de traitement des usagers devant le service public.

Dans ce cadre, le contrat prévoit une exploitation du lot n° 9 «club de plage - carré rue de la Mer» pour une durée de cinq ans.

Le contrat prévoit une redevance de 5.000 € annuelle plus 2 % du chiffre d'affaires réalisé.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le contrat pour l'exploitation du lot n° 9 de la grande plage «club de plage – carré rue de la Mer» pour une durée de cinq ans avec la société Luz Grand Hôtel,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer ce contrat ainsi que les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 14 septembre 2015,
- vu l'avis favorable de la commission consultative des usagers des services publics locaux du 18 septembre 2015,
- vu l'avis favorable de la commission de délégation de service public ad hoc,
- vu le rapport de présentation adressé aux membres du conseil municipal le 23 mars 2016,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 29 mars 2016,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Commerce-artisanat et animations de la ville*» du 30 mars 2016,
- approuve le contrat pour l'exploitation du lot n° 9 de la grande plage «club de plage – carré rue de la Mer» pour une durée de cinq ans avec la société Luz Grand Hôtel,
- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer ce contrat ainsi que les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. le Maire

Je tiens à préciser que c'est une exploitation de club de plage complètement indépendante de l'exploitation de l'hôtel. C'est inscrit dans sa proposition au chapitre «L'égalité de traitement», notamment d'accès des usagers au club de plage :

« L'accès au club de plage est ouvert à tout public, sans restriction. Les inscriptions devront être effectuées directement au club de plage, auprès des animateurs dédiés à l'accueil et à l'encadrement des jeunes.

Le Grand Hôtel s'engage à n'effectuer aucune réservation préalable pour le compte de la clientèle de séjour à l'hôtel. »

Le système de gestion mis en place écarte tout risque de confusion entre le chiffre d'affaires de l'hôtel et celui du club de plage. En outre, les caractéristiques techniques et esthétiques de l'offre nous ont paru attractives, tout comme la proposition financière.

M. Vanderplancke

Compte tenu des engagements du prestataire, cela paraît effectivement une bonne solution. Par contre, il ne faudrait pas qu'on soit naïf à nouveau et j'espère qu'on prendra des mesures si jamais le Grand Hôtel ne jouait pas le jeu. C'est un peu dommage d'en arriver à une telle méfiance a priori envers toutes les personnes, mais malheureusement chat échaudé craint l'eau froide.

Mme Debarbieux

Cette délibération représente un point très sensible pour les luziens car dans un passé récent, ils avaient pu constater au fil des années un vrai brouillage des limites entre espaces publics et espaces privés. Cette situation, un brin anarchique, avait entraîné des conflits de voisinage, parfois stigmatisants, entre utilisateurs de l'espace public et concessionnaires de l'espace privé.

Aujourd'hui, si la situation s'est améliorée, c'est en partie parce que vous avez su tenir compte de nos interventions, en instaurant un travail de police quant au respect de la libre circulation du public le long de la mer et de la plage.

Après ce petit rappel qui a pour but de nous faire comprendre qu'il convient en la matière de rester toujours attentif, revenons à la délibération de ce soir qui nous questionne : l'attribution du lot n° 9 à la société Luz Grand Hôtel.

Après avoir attribué au Grand Hôtel en 2005 un bail emphytéotique sur une partie du tréfonds, autre espace public, pour un loyer modique, c'est la partie de la plage qui se trouve devant leur spa qui leur est attribuée. On ne peut s'empêcher de penser : quelle sera la prochaine étape?

Nous comprenons que l'hôtel représente une activité économique qui engendre des emplois et qu'à ce titre, il «pèse» dans la négociation. Néanmoins, nous tenons à rappeler ici que le concessionnaire doit lui aussi intégrer que l'usage libre et gratuite par le public constitue la destination fondamentale des plages.

Nous attendons de connaître les prix pratiqués pour les prestations qui seront proposées. Seront-ils accessibles au plus grand nombre? Attendons de voir!

Dernière remarque: dans la loi SRU il est demandé aux élus d'aménager la ville, et donc notre plage, en tenant compte de la mixité sociale. Force est de constater, une fois de plus, qu'on ne respecte pas ce principe. Je reconnais que c'est le concept le plus difficile à mettre en place tant les «freins» sont nombreux. Toutefois, avec cette délibération, vous participez à maintenir ces «freins ». Partant du principe avéré que, je cite, «on sait quand ça commence et jamais quand ça se termine», nous resterons vigilants afin que la plage ne devienne pas un lieu de privatisation rampante.

M. le Maire

Restez vigilante et nous le sommes avec vous. Il n'est pas question de privatiser la plage.

Mme Debarbieux

Aujourd'hui, on vend même les aéroports, alors on a toujours peur.

M. le Maire

Vous savez que nous avons un contrat de concession avec l'Etat pour pouvoir utiliser la plage, et nous payons pour cela. Nous autorisons ces sous-concessions – les tentes, les clubs... - pour perpétuer la tradition sur la plage de Saint Jean de Luz, avec des contrats de quatre ou cinq ans. Je précise que notre cahier des charges est suffisamment clair pour nous permettre d'intervenir en cours de contrat en cas de débordement. Faites-moi confiance.

N° 17 - ENSEIGNEMENT

Carte scolaire 2016 : avis du conseil municipal

Mme Arribas-Olano, adjoint, expose :

Par courrier du 16 février 2016, M. le Directeur Académique des services de l'Education Nationale a saisi le conseil municipal sur les mesures retenues dans le cadre des ajustements de la carte scolaire 2016/2017 pour les écoles de la commune, à savoir :

- retrait d'un demi-poste et attribution d'un demi-poste basque à l'école maternelle Urdazuri,
- retrait d'un poste et attribution d'un poste espagnol à l'école primaire Aice Errota (enseignement bilingue).

Il est proposé au conseil municipal :

- de prendre acte des ajustements de la carte scolaire 2016 et d'émettre un avis favorable à ces mesures.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Petite enfance, jeunesse et éducation*» du 21 mars 2016,
- prend acte des ajustements de la carte scolaire 2016 et émet un avis favorable à ces mesures.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Lafitte

Ce ne sont pas des retraits de poste dus à une baisse d'effectifs, c'est pour des raisons internes à l'école, c'est un réajustement lié au retrait d'un demi-poste en français.

Mme Arribas

Oui, c'est lié à l'immersion basque à la maternelle Urdazuri : on a enlevé un demi-poste en français pour ouvrir un demi-poste en basque. Et pour Aice Errota, il s'agit d'un départ à retraite en français qui a été remplacé par un poste en espagnol.

M. Lafitte

Au niveau des effectifs, on a une augmentation nette sur les écoles luziennes : l'année dernière, on était passé de 834 à 902 élèves luziens; cette année, on est à 905 élèves. C'est vraiment lié à la production de logements sociaux. Nous avons récupéré le niveau de l'année 2008-2009 où il y avait 906 élèves luziens.

M. le Maire

18,5 % de logements sociaux.

M. Lafitte

Oui, passez à 20 %, et vous allez voir la remontée des effectifs. Il y a une quinzaine d'années, on était à plus de 1 000 élèves luziens.

N° 18 - ENSEIGNEMENT

Aide aux écoles privées : fixation du forfait communal 2016

Mme Arribas-Olano, adjoint, expose :

En application de la loi du 25 janvier 1985 relative à l'enseignement privé, la commune doit participer financièrement aux dépenses de fonctionnement des établissements scolaires privés sous contrat d'association.

Le forfait communal doit être égal au montant des dépenses obligatoires d'un élève fréquentant l'école publique.

Le calcul de ce montant étant basé sur le compte administratif N-2 soit l'année 2014, le coût d'un élève du secteur public a été établi à 723,12 €.

Cette dépense globale est de 204.642,96 € pour 283 élèves domiciliés à Saint Jean de Luz et répartie dans les écoles :

- groupe scolaire Donibane,
- Ikastola.

Les crédits correspondants sont ouverts sur le compte 2/2111/65748 pour une somme de 78.096,96 € et sur le compte 2/2121/65748 pour une somme de 126.546 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer le forfait communal à 723,12 € par élève pour l'année 2016,
- d'autoriser M. le Maire à verser les sommes correspondantes et à signer les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Petite enfance, jeunesse et éducation*» du 21 mars 2016,

- fixe le forfait communal à 723,12 € par élève pour l'année 2016,
- autorise M. le Maire à verser les sommes correspondantes et à signer les actes afférents.

Adopté par 32 voix
1 abstention (Mme Debarbieux)

N° 19 - ENSEIGNEMENT

Allocation 2016 «fournitures scolaires»

Mme Arribas-Olano, adjoint, expose :

Le montant de l'allocation «fournitures scolaires» des écoles élémentaires et maternelles publiques est fixé chaque année par le conseil municipal.

Après consultation de la commission «*petite enfance, jeunesse et éducation*», il est proposé de fixer cette allocation pour l'année 2016 à 31,50 € (*même montant qu'en 2015*).

Le montant de la dépense correspondante s'élèverait à 24.475,50 € sur la base d'un effectif de 777 élèves pour l'enseignement public.

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer l'allocation «fournitures scolaires» à 31,50 € par élève pour l'année 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Petite enfance, jeunesse et éducation*» du 21 mars 2016,
- fixe l'allocation «fournitures scolaires» à 31,50 € par élève pour l'année 2016.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Lafitte

En 2016, de nouveaux programmes sont sortis. Toutes les écoles luziennes vont devoir se réassortir en livres scolaires, c'est autour de 15 € environ le livre. Nous allons bien sûr parler de ce sujet en commission mais je voudrais simplement vous entendre dire si vous êtes prêt à accompagner les élèves des écoles luziennes dans cet effort sur un ou deux ans?

M. le Maire

On l'a toujours fait, et on va continuer à accompagner nos élèves.

M. Lafitte

Très bien, j'acte votre réponse.

Mme Arribas

Je voudrais rajouter une petite chose : si nous n'avons pas augmenté le montant cette année, c'est parce que les sommes allouées aux écoles n'ont pas toutes été dépensées dans l'année. Mais j'ai bien compris que c'était lié aux nouveaux manuels à acheter bientôt.

M. Lafitte

Les directeurs d'écoles sont sensibles à votre compliment, on gère les deniers publics au plus près.

M. le Maire

Vous savez que l'école est une priorité pour tous. C'est le b.a.-ba de notre fonction de conseiller municipal.

N° 20 - CULTURE

Vente de livres organisée par la médiathèque lors de la braderie des Fêtes de la Saint Jean : fixation des tarifs

M. Pello Etcheverry, adjoint, expose :

La médiathèque dispose de nombreux documents dits «dés herbés» qui sont des ouvrages retirés des rayonnages pour diverses raisons : ils ne présentent pas d'intérêt pour la conservation patrimoniale, ils sont voués à la destruction pour des raisons d'obsolescence, leur état ne permet plus le prêt aux usagers.

Certains documents (livres et périodiques) encore en bon état pourraient faire l'objet d'une vente à l'occasion de la braderie des Fêtes de la Saint Jean, qui pourrait être organisée sur le parvis de la médiathèque.

Les tarifs proposés pourraient être les suivants : 1 € le livre et 1 € les trois revues.

Les invendus à l'issue du vide grenier seront éliminés suivant le circuit habituel de tri sélectif.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'organisation d'une vente de livres par la médiathèque à l'occasion de la braderie des fêtes de la Saint Jean,
- de fixer les tarifs de vente comme suit : 1 € le livre et 1 € les trois revues.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Culture, patrimoine, traditions et langue basque*» du 15 février 2016,
- approuve l'organisation d'une vente de livres par la médiathèque à l'occasion de la braderie des fêtes de la Saint Jean,
- fixe les tarifs de vente comme suit : 1 € le livre et 1 € les trois revues.

Adopté à l'unanimité

N° 21 – TRAVAUX

Travaux du fronton municipal : convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL)

M. Jean-Daniel Badiola, adjoint, expose :

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du fronton place libre, la commune souhaite confier au service intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL) une mission d'assistance technique et administrative.

La réalisation de cette mission suppose la conclusion d'une convention avec l'APGL, qui prévoit une durée de 120 demi-journées d'intervention pour un montant de 245 € la demi-journée, soit un montant prévisionnel de 29.400 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le principe du recours à l'Agence Publique de Gestion Locale pour une mission d'assistance technique et administrative, dans le cadre du projet de réhabilitation du fronton place libre,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention prévoyant l'intervention du service technique intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale, ainsi que les actes afférents à cette procédure.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Travaux, développement durable, accessibilité, mer et littoral*» du 30 mars 2016,
- approuve le principe du recours à l'Agence Publique de Gestion Locale pour une mission d'assistance technique et administrative, dans le cadre du projet de réhabilitation du fronton place libre,
- autorise M. le Maire à signer la convention prévoyant l'intervention du service technique intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale, ainsi que les actes afférents à cette procédure.

Adopté à l'unanimité

N° 22 – TRAVAUX

Groupement de commande relatif à la mise en accessibilité du patrimoine bâti dans le cadre de la réalisation des travaux Ad'AP : convention avec l'Agglomération Sud Pays basque

M. Jean-François Irigoyen, adjoint, expose :

Dans le cadre du schéma de mutualisation, l'Agglomération Sud Pays Basque et ses communes membres se sont engagées, autant que faire se peut, à privilégier le recours au groupement de commandes afin de réaliser des économies d'échelle.

Aujourd'hui, l'Agglomération lance un appel à candidature auprès des communes pour mettre en œuvre un groupement de commandes portant sur la mise en accessibilité du patrimoine bâti dans le cadre de la réalisation des travaux sur les trois premières années de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Il convient donc d'établir une convention afin de définir les modalités de fonctionnement de ce groupement dont l'Agglomération Sud Pays Basque serait le coordonnateur, et de désigner les représentants de la commune à la commission du groupement de commande.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la constitution d'un groupement de commandes pour la mise en accessibilité du patrimoine bâti dans le cadre de la réalisation des travaux sur les trois premières années de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP),
- d'approuver les termes de la convention constitutive de ce groupement de commandes et notamment la désignation de l'Agglomération Sud Pays Basque comme coordonnateur du groupement,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer cette convention,
- de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la commune au sein de la commission du groupement de commandes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Travaux, développement durable, accessibilité, mer et littoral*» du 30 mars 2016,
- approuve la constitution d'un groupement de commandes pour la mise en accessibilité du patrimoine bâti dans le cadre de la réalisation des travaux sur les trois premières années de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP),
- approuve les termes de la convention constitutive de ce groupement de commandes et notamment la désignation de l'Agglomération Sud Pays Basque comme coordonnateur du groupement,
- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer cette convention,
- désigne un représentant titulaire et un représentant suppléant de la commune au sein de la commission du groupement de commandes, comme suit :
 - délégué titulaire : Jean-François Irigoyen
 - délégué suppléant : Michèle Lacaze

Adopté à l'unanimité

N° 23 – TRAVAUX

Travaux de voirie Quartier Fargeot et rue Lambrigot : convention de remboursement avec l'Agglomération Sud Pays basque

M. Jean-François Irigoyen, adjoint, expose :

Dans le cadre de la réalisation par l'Agglomération Sud Pays basque de travaux d'assainissement au quartier Fargeot et dans la rue du Général Lambrigot, il est nécessaire de conclure une convention de remboursement des travaux afin que soit reversées à la commune, à l'appui d'un état de frais détaillé, les dépenses engagées pour la réfection de la voirie au droit des tranchées (eaux usées).

Le montant de la prestation de travaux a été fixé, par ordre de service, sur une estimation conjointe, à partir du marché à bons de commande de la commune de Saint-Jean-de-Luz, et des surfaces à réaliser.

Ainsi, l'estimation pour les travaux réalisés quartier Fargeot s'élève à 17.000 € TTC et pour les travaux de la rue Lambrigot à 6.000 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le remboursement des travaux de voirie du quartier Fargeot et de la rue Lambrigot avec l'Agglomération Sud Pays basque,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention de remboursement de travaux correspondante pour un montant estimé de 23.000 € TTC,
- de percevoir le remboursement de ces dépenses tel que défini dans la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Travaux, développement durable, accessibilité, mer et littoral*» du 30 mars 2016,
- approuve le remboursement des travaux de voirie du quartier Fargeot et de la rue Lambrigot avec l'Agglomération Sud Pays basque,
- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention de remboursement de travaux correspondante pour un montant estimé de 23.000 € TTC,
- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à percevoir le remboursement de ces dépenses tel que défini dans la convention.

Adopté à l'unanimité

N° 24 – AMENAGEMENT ET URBANISME

Travaux groupe scolaire Aice Errota : autorisation de signer une déclaration préalable

M. le Maire expose :

La commune a le projet de procéder à des travaux de ravalement de façade sur le groupe scolaire Aice Errota (école primaire et maternelle).

Des travaux intérieurs et extérieurs de mise en accessibilité sont également prévus, avec notamment la création de sanitaires PMR, une signalisation et une peinture adaptées, ainsi qu'une mise aux normes des accès intérieurs et extérieurs.

Les travaux doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en application des dispositions des articles L 421-4 et R 421-9 a) du code de l'urbanisme.

Afin de satisfaire aux obligations réglementaires, M. le Maire doit donc être autorisé par délibération à déposer la demande de déclaration préalable.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire à déposer et signer l'imprimé de déclaration préalable pour le ravalement de façade du groupe scolaire Aïce Errota.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Travaux, développement durable, accessibilité, mer et littoral*» du 30 mars 2016,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Urbanisme, habitat et stratégie urbaine*» du 5 avril 2016,
- autorise M. le Maire à déposer et signer l'imprimé de déclaration préalable pour le ravalement de façade du groupe scolaire Aïce Errota.

Adopté à l'unanimité

N° 25 - AMENAGEMENT ET URBANISME

Immeuble Garrouteigt : bail emphytéotique avec l'Office 64 de l'Habitat

M. le Maire

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour, je l'inscris au prochain conseil municipal. Nous n'avons en effet pas eu l'avis écrit du Service des Domaines et, sans ce document, le dossier n'est pas complet pour que je puisse vous le présenter. Mais ce sera exactement la même délibération qui sera soumis à votre vote lors de la prochaine séance.

N° 25 - AMENAGEMENT ET URBANISME

Plan local d'urbanisme en cours de révision : application des nouvelles dispositions

M. le Maire expose :

Les dispositions issues du décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme conduisent à réorganiser la présentation du contenu des nouveaux PLU.

Afin de mieux traduire le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), le nouveau règlement est désormais structuré en trois chapitres :

- l'affectation des zones et la destination des constructions,
- les caractéristiques urbaines, architecturales, naturelles et paysagères,
- les équipements et les réseaux.

L'article 12 du décret prévoit que les anciennes dispositions relatives au contenu des PLU (la «boîte à outils du PLU» en vigueur avant le 1^{er} janvier 2016) restent applicables aux PLU dont l'élaboration, la révision, la modification ou la mise en compatibilité a été engagée avant cette date.

Par délibération en date du 10 décembre 2010, la commune de Saint Jean de Luz a prescrit la révision générale de son PLU.

Ainsi, dans les cas d'une élaboration ou d'une révision prescrite avant le 31 décembre 2015, le conseil municipal peut décider que sera applicable au document l'ensemble des nouvelles dispositions (avec les nouveaux outils) en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016, par une délibération expresse.

Il est donc proposé d'intégrer le contenu modernisé du PLU dans le cadre de la procédure actuellement en cours de révision sur la commune.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'appliquer au Plan Local d'Urbanisme de la commune actuellement en révision l'intégration des nouvelles dispositions en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016 et issues du décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Urbanisme, habitat et stratégie urbaine*» du 5 avril 2016,

- applique au Plan Local d'Urbanisme de la commune actuellement en révision l'intégration des nouvelles dispositions en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016 et issues du décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

Mme Marsaguet

Pouvez-vous nous dire s'il y aura un impact de ces nouvelles dispositions sur les constructions à venir?

M. le Maire

Oui, sans doute, il s'agit de la Grenellisation et il y aura un impact au niveau de notre réglementation. Mais, on a déjà commencé à l'intégrer, ce ne sera pas un impact majeur. D'autres contraintes, comme la loi littoral par exemple ou le PPRI, nous impacteront davantage.

Mme Marsaguet

A propos du plan local d'urbanisme, pouvez-vous nous préciser la date approximative de l'enquête publique concernant l'Ilot Foch, que vous nous aviez promise vers Pâques?

M. le Maire

Nous attaquons la phase de concertation. Je reçois la semaine prochaine les cabinets d'études qui ont postulé et, sitôt que le cabinet est choisi, débutera la concertation, je dirai dans le courant du mois de mai.

Compte rendu des décisions du Maire par application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales (*du n° 18 du 2 février 2016 au n° 40 du 21 mars 2016*).

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie les membres de l'assemblée et lève la séance à 20h30.
